

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2363

3 septembre 2015

SOMMAIRE

DeaDia S.à r.l.	113411	Metalica S.A.	113385
Dia	113381	Metimex SA	113382
Enbona	113420	Meubles Decker S.à r.l.	113381
EPF Acquisition Opera S.à r.l.	113421	MH Participations S.A.	113381
Fondation Jugend- an Drogenhëllef	113412	MIROS INVESTMENT HOLDING ET CIE, Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF	113382
Fractalux	113414	MJG Participations S.A.	113382
Golden Eagle Energy S.à r.l.	113417	Mobimo	113381
Incus Capital Iberia Credit Fund II	113422	Montsoleil S.A.	113384
IPG Prime Logistics II S.à r.l.	113378	Morosini Corp	113381
Kalmes & Flammang S.à r.l.	113380	Mothership S.à r.l.	113385
La Cosa S.à r.l.	113380	Motorhomes Center S.à r.l.	113383
L'Atelier 2	113380	München, Alte Akademie II Beteiligung A S.à r.l.	113424
LEA	113378	Muz Sàrl	113385
Legend EE CS One S.à r.l.	113379	My Photo Soccer International S.A.	113384
Leonitis S.A.	113378	N/concept S.à r.l.	113382
Les Terrasses du Cents SA	113379	Newcombe House Investment S.à r.l.	113383
Les Viviers S.A.	113379	NeXT Invest S.A.	113383
Libidama International S.A. SPF	113378	Nolloth S.A.	113383
Libo S.A.	113379	Nolloth S.A.	113384
Luxfield Investissement S.A.	113379	N Partners S.à r.l.	113382
Magfo	113411	Private Equity Selection International (PESI) 2 S.A.	113409
Martigny S.A.-SPF	113380		
MCP-Pharmetics III S. à r.l.	113424		
Media Globe Networks S.A.	113386		
Medical Dynamics Europe Sàrl	113385		
Medtronic CV Luxembourg S.à r.l.	113380		
Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l.	113424		

LEA, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 137.713.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2015118251/12.

(150126493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Leonitis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 153.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CERTIFIE CONFORME

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015118252/12.

(150126477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Libidama International S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 20.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Pour compte de Libidama International S.A. SPF

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2015118254/12.

(150127510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

IPG Prime Logistics II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 173.050.

Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prises en date du 9 juillet 2015

L'Associé Unique de IPG Prime Logistics II S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Paul White en tant que gérant de la Société à partir du 9 juillet 2015;

- De nommer:

* Monsieur Mark Sears, né à Delaware, États-Unis d'Amérique, le 11 août 1953, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant de la Société à partir du 9 juillet 2015 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

IPG Prime Logistics II S.à r.l.

Référence de publication: 2015118184/18.

(150127513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Les Terrasses du Cents SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 148, rue de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 166.351.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/07/2015.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2015118230/12.

(150126996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Les Viviers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 155.141.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015118231/10.

(150126506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Libo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.
R.C.S. Luxembourg B 59.814.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015118255/10.

(150126474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Legend EE CS One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 129.429.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal
Gérant

Référence de publication: 2015118227/11.

(150127540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Luxfield Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 92.740.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2015118276/11.

(150126963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Medtronic CV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 145.752.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 26 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen, le 15 juillet 2015.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2015118283/13.

(150127239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

La Cosa S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 54, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 155.106.

Par la présente, je vous notifie ma démission en tant que gérant de votre société LA COSA SARL, RCSL B155106, avec effet au 15 janvier 2015.

Wiltz, le 15 janvier 2015.

Giuseppe MICUCCI.

Référence de publication: 2015118222/10.

(150127580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

L'Atelier 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 7, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 13.389.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2015.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2015118221/11.

(150127714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Kalmes & Flammang S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 130, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.650.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2015118211/10.

(150127541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Martigny S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 21.837.

Les comptes annuels au 31/07/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015118303/10.

(150127474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Meubles Decker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 225, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 29.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, Rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2015118318/10.

(150126527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

MH Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammestee.

R.C.S. Luxembourg B 133.323.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015118320/14.

(150126885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Mobimo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 148.670.

Les Comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 15/07/2015.

Pour MOBIMO

J. REUTER

Référence de publication: 2015118331/12.

(150127443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Morosini Corp, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 176.106.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015118334/9.

(150126775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Dia, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 52.149.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117910/9.

(150127531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Metimex SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4744 Pétange, 2-4, rue Jean-Pierre Kirchen.

R.C.S. Luxembourg B 52.225.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Référence de publication: 2015118316/10.

(150127017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

MIROS INVESTMENT HOLDING ET CIE, Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 38.205.

Les comptes annuels au 31/03/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015118326/10.

(150127391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

MJG Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 168.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, RUE DE BITBOURG L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2015118327/10.

(150126521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

N Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 185.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015118345/12.

(150127471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

N/concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 150.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015118346/12.

(150127470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Newcombe House Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 155.367,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 155.367.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 23 juin 2015

En date du 23 juin 2015, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Rachel Hafedh de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 23 juin 2015;
- d'accepter la démission de Madame Virginie Vely de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 23 juin 2015;
- de nommer Monsieur Jérôme Letscher né le 21 mai 1973, à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet au 23 juin 2015 et pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Cédric Frisch né le 5 janvier 1982, à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle à 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet au 23 juin 2015 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Pour extrait analytique conforme

Référence de publication: 2015118347/20.

(150127071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

NeXT Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 103.400.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015118348/12.

(150127469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Nolloth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.537.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015118349/12.

(150127148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Motorhomes Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7470 Saeul, 31, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 96.595.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015118337/10.

(150126634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

My Photo Soccer International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 147.164.

—
EXTRAIT

Par jugement rendu en date du 9 juillet 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme MY PHOTO SOCCER INTERNATIONAL S.A., dont le siège social à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, a été dénoncé en date du 3 janvier 2011.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Laurent LUCAS, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Aleksandra SAJKIEWICZ, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 31 juillet 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Aleksandra SAJKIEWICZ
Le liquidateur

Référence de publication: 2015118344/20.

(150126944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Nolloth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.537.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 26 juin 2015

En date du 26 juin 2015, l'assemblée générale des actionnaires a pris les décisions suivantes:

- D'accepter la démission de Madame Elizabeth Wilhelmina Timmer de son mandat d'administrateur, avec effet au 29 mai 2015.

- De nommer Monsieur François-Xavier Goossens, né le 8 mai 1976, à Bruxelles (Belgique), résidant au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et tant que administrateur avec effet au 29 mai 2015. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2021.

- De renouveler le mandat de la société IAS Fiduciaire S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 166647 et ayant son siège social au 54, Route de Mondorf, L-3260 Bettembourg en tant que Commissaire aux Comptes avec effet immédiat. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2015118350/22.

(150127149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Montsoleil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 61.368.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2015118333/12.

(150126574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Muz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6738 Grevenmacher, 11, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 88.323.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 18 juin 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société MUZ SARL (RCS B88323), ayant eu son siège social à L-6738 Grevenmacher, 11, rue des Jardins.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 15 juillet 2015.

Pour extrait conforme

Jessica VALENTI

Le liquidateur

Référence de publication: 2015118343/17.

(150127596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Medical Dynamics Europe Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 15, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 40.455.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 18 juin 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société MEDICAL DYNAMICS EUROPE SARL (RCS B40455), ayant eu son siège social à L-6793 Grevenmacher, 15, rue de Trèves.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 15 juillet 2015.

Pour extrait conforme

Jessica VALENTI

Le liquidateur

Référence de publication: 2015118311/17.

(150127592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Mothership S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 155.085.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015118336/10.

(150127428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Metalica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 101.889.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015118315/10.

(150127524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Media Globe Networks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 197.150.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of July.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

February Private Trust Company (Jersey) Limited, acting as trustee of Marchmont Trust, a trust formed under the laws of Jersey, having its registered office at 44 Esplanade, St Helier, JE4 9WG (the "Sole Shareholder"),

represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a power of attorney which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as above stated, declares that it currently holds all the shares of Media Globe Networks S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to a notarial deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, of 22 May 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, having its registered office at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 197150 (the "Company"). The Company's articles of association have not been amended since its incorporation.

The Sole Shareholder confirmed to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1. Creation of eight (8) new classes of ordinary shares, namely Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, (the "Ordinary Shares") in accordance with such terms and conditions as set forth in the amended and restated articles of association of the Company as attached to the proxy and as to be adopted pursuant to the resolution on item 5. of this agenda;

2. Creation of a new class I of preferred shares (the "Class I Preferred Shares"), in accordance with such terms and conditions as set forth in the amended and restated articles of association of the Company as attached to the proxy and as to be adopted pursuant to the resolutions on item 5. of this agenda;

3. Reclassification of the existing thirty-one thousand (31,000) shares of the Company into thirty-one thousand (31,000) Class A shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each;

4. Increase of the Company's share capital by an amount of one million nine hundred sixty-nine thousand euros (EUR 1,969,000) so as to bring it from its current amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) to two million euros (EUR 2,000,000) by the issue of (i) two hundred and nineteen thousand (219,000) class A shares, (ii) two hundred fifty thousand (250,000) class B shares, (iii) two hundred fifty thousand (250,000) class C shares, (iv) two hundred fifty thousand (250,000) class D shares, (v) two hundred fifty thousand (250,000) class E shares, (vi) two hundred fifty thousand (250,000) class F shares, (vii) two hundred fifty thousand (250,000) class G shares, and (viii) two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety (249,990) class H shares, and ten (10) Class I preferred shares being a total of one million nine hundred ninety-six thousand (1,969,000) new shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each;

5. Acknowledgement of the conclusions of the external auditor's report drafted in accordance with article 26-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law") regarding the contribution in kind by the Sole Shareholder of a definite, due and payable receivable amounting to five million two hundred fifty thousand euros (EUR 5,250,000) to the Company.

6. Subscription and full payment by the Sole Shareholder of the new shares so issued as specified under item 4. of this agenda plus a share premium in the amount of three million two hundred eighty-one thousand euros (EUR 3,281,000) by a contribution in kind consisting of a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company, valued at five million two hundred fifty thousand euros (EUR 5,250,000), and allocation of (i) an amount equal to the new shares so issued to the share capital account of the Company, and (ii) the balance to the share premium account of the Company, whereby the amount of three million two hundred eighty-one thousand euros (EUR 3,281,000) of the share premium shall be exclusively allotted to the Class I Preferred Shares subscribed by the Sole Shareholder.

7. Amendment and restatement of the Company's articles of association so as to reflect the resolutions to be adopted under the above items;

8. To authorise the repurchase by the Company of (i) twenty five thousand (25,000) class A shares, (ii) twenty five thousand (25,000) class B shares, (iii) twenty five thousand (25,000) class C shares, (iv) twenty five thousand (25,000) class D shares, (v) twenty five thousand (25,000) class E shares, (vi) twenty five thousand (25,000) class F shares, (vii) twenty five thousand (25,000) class G shares, and (viii) twenty five thousand (25,000) class H shares in accordance with article 49-2 of the Law, for a maximum of five years; and

9. Miscellaneous.

The Sole Shareholder hereby requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to create eight (8) new classes of shares, namely Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, in accordance with such terms and conditions as set forth in the amended and restated articles of association of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create a new class I of preferred shares, namely the Class I Preferred Shares, in accordance with such terms and conditions as set forth in the amended and restated articles of association.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to reclassify the existing thirty-one thousand (31,000) shares of the Company into thirty-one thousand (31,000) Class A shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of one million nine hundred sixty-nine thousand euros (EUR 1,969,000.-) so as to bring it from its current amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) to two million euros (EUR 2,000,000) by the issue of (i) two hundred and nineteen thousand (219,000) Class A Shares, (ii) two hundred fifty thousand (250,000) Class B Shares, (iii) two hundred fifty thousand (250,000) Class C Shares, (iv) two hundred fifty thousand (250,000) Class D Shares, (v) two hundred fifty thousand (250,000) Class E Shares, (vi) two hundred fifty thousand (250,000) Class F Shares, (vii) two hundred fifty thousand (250,000) Class G Shares, and (viii) two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety (249,990) Class H Shares, and ten (10) Class I Preferred Shares being a total of one million nine hundred ninety-six thousand (1,969,000) new shares (the "New Shares") with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, pre-named and represented as stated above, declared that it subscribed to the New Shares and fully paid the above capital increase, together with an aggregate share premium of three million two hundred eighty-one thousand euros (EUR 3,281,000.-) by a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting of a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company, valued at five million two hundred fifty thousand euros (EUR 5,250,000.-) (the "Claim").

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, declared that there exist no impediments to the free disposal of the Claim, and that the Claim is a definite, duly payable and determined receivable of the Sole Shareholder. The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further irrevocably and unconditionally waives, releases and discharges the Company from all its obligations and liabilities towards the Sole Shareholder in respect of the Claim so contributed.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further declared that the value of the Contribution in Kind has been certified at five million two hundred fifty thousand euros (EUR 5,250,000) (the "Subscription Price") in a valuation report of Mayfair Audit S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Millewee, L-7257 Walferdange, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,400 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 189753, acting as approved audit firm (cabinet de revision agréé) in accordance with article 26-1 of the Law which conclusions states: "Based on our work, nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value of the non-cash contribution does not correspond at least to five million two hundred fifty thousand euros (EUR 5,250,000) being the value of the two hundred and nineteen thousand (219,000) Class A Shares, two hundred fifty thousand (250,000) Class B Shares, two hundred fifty thousand (250,000) Class C Shares, two hundred fifty thousand (250,000) Class D Shares, two hundred fifty thousand (250,000) Class E Shares, two hundred fifty thousand (250,000) Class F Shares, two hundred fifty thousand (250,000) Class G Shares, and two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety (249,990) Class H Shares, and ten (10) Class I Preferred Shares for a total value of one million nine hundred sixty-nine thousand euros (EUR 1,969,000), plus a share premium in the amount of three million two hundred eighty-one thousand euros (EUR 3,281,000), to be issued by the Company in consideration."

A copy of the report, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary shall be annexed to the present deed for the purposes of registration. Proof of the Sole Shareholders ownership of the Contribution in Kind has been shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to allocate the Subscription Price as to the aggregate nominal value of the New Shares to the issued share capital, and as to the balance to the share premium account of the Company, whereby an amount of three million two hundred eighty-one thousand euros (EUR 3,281,000.-) of the share premium shall be exclusively allotted to the Class I Preferred Shares subscribed by the Sole Shareholder.

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to amend and restate the Company's articles of association which shall forthwith read as follows:

"Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence

Art. 1. Corporate Form and Name. The original subscriber(s) and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company taking the form of a public limited-liability company (société anonyme) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "Media Globe Networks S.A."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Company's Director or, as the case may be, the Board of Directors is authorised to transfer the Company's registered office to any other location in the City of Luxembourg.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Should extraordinary political, economic or social developments occur or become imminent which are liable to interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Director or, as the case may be, the Board of Directors may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Purpose. The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, and grant or issuance of preferred equity certificates (without a public offering), loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

Art. 4. Term of Existence. The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

Part II. Share capital and shares

Art. 5. Share Capital. The Company's subscribed share capital is set at two million euros (EUR 2,000,000.-) divided into two million (2,000,000) registered shares (collectively, the "Shares", and individually, a "Share"), divided into (i) two hundred and fifty thousand (250,000) Class A Shares, (ii) two hundred fifty thousand (250,000) Class B Shares, (iii) two hundred fifty thousand (250,000) Class C Shares, (iv) two hundred fifty thousand (250,000) Class D Shares, (v) two hundred fifty thousand (250,000) Class E Shares, (vi) two hundred fifty thousand (250,000) Class F Shares, (vii) two hundred fifty thousand (250,000) Class G Shares, and (viii) two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety (249,990) Class H Shares (the classes A through H, being the "Ordinary Shares", and ten (10) Class I Preferred Shares (the "Class I Preferred Shares") being a total of two million (2,000,000) shares all with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a Class I Preferred Share premium account and an Ordinary Share premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. On the issue of a Preferred Shares at a premium, the amount of the premium to be transferred to the Class I Preferred Share Premium account may be exclusively allocated to the Class I Preferred Shares issued. On the issue of an Ordinary Share at a premium, the amount of the premium to be transferred to the Ordinary Share premium account may be exclusively allocated to the Ordinary Shares issued. Provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show

that the relevant amount remains available pursuant to applicable law, the amount held on the Class I Preferred Share premium account may be freely used (i) to provide for the payment of any Class I Preferred Shares which the Company may redeem from its shareholders, (ii) to offset any net realised losses with respect to the Class I Preferred Shares, or (iii) to make distributions to the holders of Class I Preferred Shares, or to create an unavailable reserve for repurchased Preferred Shares. Provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the relevant amount remains available pursuant to applicable law, the amount held on the Ordinary Share premium account may be freely used (i) to provide for the payment of any Ordinary Shares which the Company may redeem from its shareholders, (ii) to offset any net realised losses with respect to the Ordinary Shares, or (iii) to make distributions to the holder of Ordinary Shares or to create an unavailable reserve for repurchased Ordinary Shares.

Similarly, in addition to the share capital and the premium account, a special reserve account may be set up, into which the Company's shareholders may contribute equity which will not be remunerated by the issue of new shares (Compte 115, "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres"). In accordance with applicable law, the Company's shareholders may make capital contributions to the special reserve account in relation to, although not limited to, the Class I Preferred Shares (a "Class I Preference Share Capital Contribution") and the Ordinary Shares (an "Ordinary Share Capital Contribution"). Any Class I Preferred Share Capital Contribution shall be reimbursed, distributed, converted or otherwise paid or allocated only to the holder(s) of Class I Preferred Shares in accordance with the rights attached to such Class I Preferred Shares and applicable law. Any Ordinary Share Capital Contribution shall be reimbursed, distributed, converted or otherwise paid or allocated only to the holder(s) of Ordinary Shares in accordance with the rights attached to such Ordinary Shares and applicable law.

The authorised share capital is set at one hundred million euros (EUR 100,000,000.-), to be divided into one hundred million (100,000,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-), either Ordinary Shares or Class I Preferred Shares with the same rights as the existing shares, and subject to the conditions and limitations set out in article 9 hereof.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors is authorised, during a period ending five years after the publication date of this delegation of authority or the decision to renew such delegation in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, to increase on one or more occasions the subscribed share capital and issue new shares either Ordinary Shares or Class I Preferred Shares within the limits of the authorised capital and subject to the conditions and limitations of art. 9 hereof. The Director, or as the case may be, the Board of Directors may determine the terms and conditions for any such share capital increase and the issuance of new shares, more specifically (i) when the new shares are to be issued, (ii) the number of new shares to be issued, (iii) the subscription and payment formalities for the new shares, (iv) whether the new shares are to be issued with or without an issue premium, and (v) whether the new shares are to be paid up in cash or in kind. When issuing new shares further to these powers, the Director or, as the case may be, the Board of Directors is also expressly authorised to limit or waive the pre-emptive (subscription) right of the existing shareholder(s).

After each such increase of the subscribed share capital, as described above, these Articles shall be amended accordingly.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may delegate to any duly authorised representative, who need not be a Director or shareholder of the Company, the power to accept subscriptions and receive payments for new shares issued further to the abovementioned powers and to take any action to have the present Articles amended to reflect the share capital increase.

Art. 6. Shares. All shares will be and remain in registered form.

A shareholders' register will be kept at the Company's registered office and made available for inspection by any shareholder. This register shall contain the information required by Article 39 of the Act.

Each shareholder will notify the Company by registered letter of any change of address. The Company will be entitled to rely on the last address so notified.

Ownership of registered shares will be determined based on recordation in the shareholders' register.

Share transfers shall be effected by means of a recordation in the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or the duly authorised representatives of these parties or of the Company.

Shareholders may ask the Company to issue a certificate attesting to their shareholdings, which shall be signed by the Director or, if the Company is managed by a Board of Directors, any two Directors.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company can suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

Art. 7. Subscription and Transfer of Shares. Any shareholder who subscribes to or otherwise acquires shares must acquire a proportionate amount of each class of shares issued and then outstanding.

Without prejudice to the right of the Company to repurchase a whole class of its own shares followed by their immediate cancellation pursuant to Article 10, and notwithstanding any other provision herein, no shareholder shall sell or otherwise transfer its shares of any class to any person without concurrently selling or otherwise transferring to such person the transferring shareholder's proportionate interest in each other class of shares then held by the transferring shareholder.

Art. 8. Payments towards Shares. Payments towards shares that are not fully paid-up upon subscription must be made at the time and at the conditions determined by the Director or, as the case may be, the Board of Directors from time to

time in accordance with the Act. Any amount called up on shares will be allocated equally amongst all outstanding shares which are not fully paid-up.

Art. 9. Capital Increases and Reductions. The issued share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by Law for any amendment of the Articles, or by the board of Directors within the limits of the authorised share capital provided that (i) any reduction in the issued share capital of the Company shall be permitted only in accordance with the repurchase and cancellation procedures of Article 10; (ii) any increase in the issued capital (a) shall be made proportionately to each class of shares then outstanding and (b) must result in each shareholder holding a proportionate part of each class of shares then outstanding; (iii) any subdivision of a class of shares into new classes of shares must result in each shareholder of the former undivided class of shares holding a proportionate part of each new subdivided class of shares; and (iv) any combination or aggregation of classes of shares into a new class of shares must result in each shareholder of the former classes of shares holding a proportionate part of the new, combined class of shares.

The Company's subscribed share capital and authorised share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority set out in these Articles or, as the case may be, the Act are met.

Unless issued pursuant to a decision of the Director or, as the case may be, the Board of Directors further to the powers granted to the Director or, as the case may be the Board of Directors, under Article 5, new shares to be subscribed for in cash will be offered first to the existing shareholders, in proportion to their shareholdings. The Board of Directors shall determine the period within which this pre-emptive right must be exercised, which may not be less than thirty days.

Notwithstanding the foregoing, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to limit or cancel the abovementioned pre-emptive subscription right or authorise the Director or the Board of Directors, as the case may be, to do so in accordance with the Act. In this case, the quorum and majority required to amend these Articles must be met.

Art. 10. Acquisition of Own Shares. The Company may repurchase and cancel a class of shares, in whole but not in part, as may be determined from time-to-time by the Director or, as the case may be, the Board of Directors and approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares, it being understood that the Company is specifically allowed to repurchase any such Class A Shares to Class H Shares to be held as treasury shares.

Save for the Class I Preferred Shares, in the case of any repurchase and cancellation of a whole class of Ordinary Shares being the Classes A to Class H Shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the following order:

- (i) Class H Shares;
- (ii) Class G Shares;
- (iii) Class F Shares;
- (iv) Class E Shares;
- (v) Class D Shares;
- (vi) Class C Shares; and
- (vii) Class B Shares.

In the event of a repurchase followed by the cancellation of an entire class of Ordinary Shares (in the order provided for above), each such class of shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such class of shares) to the Ordinary Share Total Cancellation Amount as is determined by the Director or, as the case may be, the Board of Directors and approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders with respect to the class of Ordinary Shares to be repurchased, and the holders of shares of the repurchased and to be cancelled class shall receive from the Company an amount equal to the Ordinary Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class of shares held by them and cancelled.

The Company may repurchase, in whole but not in part, its Class I Preferred Shares, whereby the holders of such class of shares (pro rata to their holding in such class of shares) are entitled to the Class I Preferred Share Total Cancellation Amount as is determined by the Director or, as the case may be, the Board of Directors and approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders with respect to the entire Class I Preferred Shares to be redeemed, and the holders of shares of the repurchased and to be cancelled class shall receive from the Company an amount equal to the Class I Preferred Cancellation Value Per Share for each share of this class of shares held by them and cancelled.

The Company may repurchase its shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by Law.

Part III. Directors, Board of directors and auditors

Art. 11. Board of Directors. If the Company has only one shareholder, the latter may appoint a Director (the "Director") or a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three members. If the Company has several shareholders, it must be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Director(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office, which shall not exceed six years. The Directors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to categorise the appointed Directors as Class A Directors and Class B Directors.

If a legal entity is appointed Director, it must designate a natural person to exercise its functions and act in its name and on its behalf.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Director(s) may meet and appoint a director to temporarily fill the vacancy until the next general meeting of shareholders.

Even after the end of their term of office, the Director(s) shall not disclose information about the Company which could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law or the public interest

Art. 12. Meetings of the Board of Directors. If the Company has only one Director, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Directors.

The Board of Directors will appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Director, to keep minutes of meetings of the Board of Directors and of the shareholder(s).

The Board of Directors will meet further to a notice sent by the Chair. A meeting of the Board of Directors must be called if two Directors so request.

The Chair presides over all meetings of the Board of Directors. In the Chair's absence, the Board of Directors may appoint another Director as pro tempore chairperson by a majority vote of those present or represented at the meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all the Directors at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at the time and place specified in a schedule previously adopted by the Board of Directors.

Board meetings shall be held in Luxembourg or at another location indicated in the notice.

A Director may appoint in writing another Director to represent him or her at a meeting of the Board of Directors.

The quorum required for meetings of the Board of Directors shall be the presence or representation of a majority of the Directors in office.

Decisions shall be taken by a majority of votes cast by those the Directors present or represented at the meeting. Each Director can cast one vote. In the event of a tie, the Chair shall cast the deciding vote.

The Chair has a right of veto against decisions taken by the majority of Directors at the meetings.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, video-conference or similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical attendance of the meeting.

A written decision circulated and transmitted by cable, email, fax or any other similar means of communication, signed by all Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a duly convened meeting of the Board of Directors. Such a decision can be enacted either in a single document or in several separate documents with the same content, each signed by one or more Directors.

Art. 13. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of meetings of the Board of Directors or, as the case may be, written decisions of the sole Director, shall be drawn up and signed by all Directors present at the meeting or, as the case may be, the sole Director. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Director or, as the case may be, the Chair of the Board of Directors or any two Directors.

Art. 14. General Powers of the Directors. The Director or, as the case may be, the Board of Directors has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

Art. 15. Delegation of Powers. The Director or, as the case may be, the Board of Directors, may confer its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and represent the Company in relation to such daily management and affairs on any member or members of the Board of Directors or any other person, who need not be a Director or a shareholder of the Company, acting alone or jointly, at such terms as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

When the Company is managed by a Board of Directors, the delegation of daily management to a member of the Board of Directors entails an obligation for the Board of Directors to report each year to the annual general meeting of shareholders on the salary, fees and other advantages granted to the managing director or the daily manager.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may also confer certain powers and/or special duties on any member or members of the Board of Directors or any other person, who need not be a Director or shareholder of the Company, acting alone or jointly, at such terms as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

The Director, or, as the case may be, the Board of Directors may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 16. Representation of the Company. If the Company has only one Director, the Company will be bound to third parties by the signature of that Director as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Director has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Directors, subject to the following, the Company will be bound to third parties by the joint signature of any two Directors as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Directors has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Notwithstanding the foregoing, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or more Class A Directors and one or more Class B Directors, the Company will be bound to third parties by the joint signature of one Class A Director and one Class B Director, and by the joint or single signature of any person (s) to whom the Board of Directors has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

Art. 17. Conflicts of Interest. No contract or transaction between the Company and another company or firm shall be affected or invalidated solely due to fact that any one or more of the Directors, managers, associates, members, officers or employees of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of, that other company or firm. Except as provided otherwise herein, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, solely by reason of affiliation with that other company or firm, automatically be prevented from taking part in the deliberations and voting or acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, if a Director of the Company has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions concluded in the ordinary course of business or that fall within the scope of the Company's day-to-day management, which conflicts with the Company's interest therein, the Director shall inform the Board of Directors (if any) of such personal interest and shall not take part in the deliberations or vote on the transaction. The transaction and the Director's interest therein shall be reported to the sole shareholder or the next general meeting of shareholders, as the case may be. When the Company has only one Director, any transaction to which the Company is a party, other than those concluded in the ordinary course of business, and in which the Director also has a personal interest that conflicts with the Company's interest, must be approved by the sole shareholder.

Art. 18. Indemnification. The Company shall indemnify any Director and the latter's heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Director may be made a party by reason of being or having been a Director of the Company or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Director is not entitled to be indemnified, except for an actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Director is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided if the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit a breach of his or her duties. The foregoing right of indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

Art. 19. Audit. Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, supervision of the Company's operations shall be entrusted to one or more statutory auditors.

The statutory auditors or, as the case may be, the independent auditor shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, their remuneration and the duration of their term of office, which may not exceed six years. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and can be removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Part IV. Meetings of shareholders

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting will be held at the Company's registered office, or at any other location specified in the notice sent, on the second Tuesday of the month of May of each year, at 11.00 a.m..

If that date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

Art. 21. Other General Meetings of Shareholders. If the Company has only one shareholder, this shareholder shall exercise the powers granted by law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may call other general meetings. Such a meeting must be called if shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital so request in writing, with an indication of the proposed agenda for the meeting. If a general meeting is not held within one month from the scheduled date, it may be convened by a person appointed by the judge of the Luxembourg District Court (Tribunal d'Arrondissement) entrusted with commercial matters and interim relief, at the request of one or more shareholders who meet the abovementioned ten per cent threshold.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if circumstances of force majeure so require, in the opinion of the Director, as the case may be, the Board of Directors.

Art. 22. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

Art. 23. Procedure, Voting and Minutes. The general meeting of shareholders will meet further to a notice given by the Director or, as the case may be, the Board of Directors or the auditor(s), which meets the requirements of the Act and these Articles. A general meeting must be held within one month's time, if shareholders representing one tenth of the capital so request in writing, with an indication of the agenda.

The notice shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

Shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital may request in writing that additional items be added to the agenda of any general meeting. Such a request shall be sent to the Company's registered office by registered mail at least five days before the scheduled date of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing (including by fax or email) a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, video-conference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share carries one vote, except as otherwise provided by the Act.

Any shareholder may vote by correspondence. For this purpose, the shareholder must use the forms provided by the Company.

Completed voting forms must be submitted to the Company's registered office either in person, with an acknowledgment of receipt, or by registered mail or courier service.

Any voting form which is not signed by the relevant shareholder or the latter's authorised representative(s), as applicable, and does not contain at least the following information will be deemed null and void:

- the relevant shareholder's name and registered office address and/or place of residence;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the Company and, if applicable, the number of shares held in each class;
- place, date and time of the meeting;
- agenda of the meeting;
- voting instructions for each proposed resolution, i.e. abstention, for or against; and
- name and title of the shareholder's authorised representative, if applicable.

All voting forms must be received by the Company no later than 6:00 p.m. CET on the day immediately preceding the day of the general meeting, provided this is a day on which banks are generally open for business in the Grand Duchy of Luxembourg. Any voting form received by the Company after this deadline shall not be counted.

The Chair of the Board of Directors, or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the general meeting of shareholders.

The chair of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more returning officer(s).

The chair of the general meeting of shareholders together with the secretary and the returning officer(s) shall form the bureau.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, resolutions are approved by the general meeting of shareholders by a simple majority of votes cast, regardless of the number of shares present or represented at the meeting.

Resolutions to amend these Articles and resolutions the adoption of which is subject, pursuant to these Articles or, as the case may be, the Act, to the quorum and majority required to amend these Articles, must be approved by at least two thirds of the votes cast at a meeting at which at least half of all issued and outstanding share are present or represented. If this quorum is not met at the first meeting, a second meeting, with the same agenda, may be called at which there shall be no quorum requirement.

Art. 24. Minutes of Shareholder Meetings. Written decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the presiding committee.

Copies of or extracts from either decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Director or, as the case may be, the Chair of the Board of Directors or any two Directors.

Part V. Financial year and allocation of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 26. Approval of the Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Director or, as the case may be, the Board of Directors, shall draw up the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her/its representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office as provided by the Act.

Art. 27. Allocation of Profits. Five per cent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten per cent (10%) of the Company's subscribed capital.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remaining profits will be allocated. These profits may, in whole or in part, be used to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next financial year or distributed to the shareholder(s) as a dividend.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

1. in priority to the Ordinary Shares, accrue and allocate to a special reserve account (the "Class I Preferred Shares Reserve Account") a fixed cumulative dividend (the "Class I Preferred Dividend") at the percentage rate per annum equal to 8% on the aggregate of (a) the subscription price; (b) any Class I Preferred Share premium, or any amount of the Class I Preferred Share Capital Contribution account of the Company attaching to such Class I Preferred Share. The Class I Preferred Dividend shall be compounded on each anniversary of its Compounding Date (as defined below) to the extent not previously distributed by the Company and therefore added to the balance of the Class I Preferred Shares Reserve Account. The Class I Preferred Dividend shall accrue from day-to-day as from its date of issue, will be calculated on the basis of a 365-day year and will be compounded on an annual basis (31 December each year) (the "Compounding Date"). Any amount allocated to the Class I Preferred Shares Reserve Account shall be subject to ratification by the Sole Shareholder or as the case may be the Shareholders at the date of the annual general meeting of the Shareholders of the Company. Any amount allocated to or that otherwise be allocated to the Class I Preferred Shares Reserve Account may at any time following such allocation be paid by the Board of Directors as an interim dividend on each Preferred Share, subject to Article 28 of these Articles.

The dividend commencement date for each Class I Preferred Share shall be the date of its issue.

The Board of Directors shall ensure that the dividend commencement date and Compounding Date of each Class I Preferred Share is clearly recorded in its register of members and on any certificate relating thereto and any holder of Class I Preferred Shares shall promptly after request by the Company for that purpose surrender any certificate for endorsement or replacement accordingly.

Aside from the Class I Preferred Dividend, no other dividends shall be made, paid or declared with respect to the Class I Preference Shares.

No dividends or other distributions shall be made, paid or declared with respect to the Ordinary Shares at a time when any accruals of the Class I Preferred Dividend remain unpaid. For the avoidance of doubt, if the Company does not make any profits and is therefore not paying any dividends, or is not paying any dividends the Class I Preferred Dividend shall be compounded and added the balance of the Class I Preferred Shares Reserve Account for that year and become payable once and to the extent the Company has sufficient profits.

2. Further, subject to the rights of the Class I Preferred Shares to accrue and receive the Class I Preferred Dividend (and no further distributions) payable thereon in priority to any payment by way of dividend or distribution to the holders of the Ordinary Shares, the holders of Ordinary Shares shall be entitled to receive dividends and distributions thereafter in the following order of priority:

- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, and then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class H Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 10 hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class G Shares).

Art. 28. Interim Dividends. The Director or, as the case may be, the Board of Directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the Act and the provisions of Article 27 above.

Part VI. Dissolution and liquidation

Art. 29. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company will be realised to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in Article 27 hereof, whereby the holders of Class I Preferred Shares will only receive any available amounts by way of priority an equal to the aggregate of a) the subscription price; (b) any Class I Preferred Share premium, or any amount of the Class I Preferred Share Capital Contribution account of the Company attaching to such Class I Preferred Share; and (c) the aggregate amount of any accruals of the Class I Preferred Dividend that have not been distributed by the Company.

Part VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law."

Part VIII. Definitions

Ordinary Share Available Amount means (i) the total amount of net profits of the Company, including carried forward profits after deduction of (a) the balance of the Class I Preferred Shares Reserve Account and (c) any Preferred Share premium and the Preferred Share Capital Contribution reserve, (ii) increased by (a) any freely distributable reserves allocated to the Ordinary Shares (including for the avoidance of doubt the Ordinary Share premium and the Ordinary Share Capital Contribution reserve) and (b) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to any class of Ordinary Shares to be repurchased and cancelled but (iii) reduced by (a) any losses (included carried forward losses) of the Company, and (ii) any sums to be placed into reserve(s) attributable to the Ordinary Shares pursuant to the requirements of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$\text{OAA} = (\text{ONP} + \text{OP} + \text{OCR}) - (\text{OL} + \text{OLR})$$

Whereby:

OAA= Ordinary Share Available Amount

ONP= net profits including carried forward profits attributable to the Ordinary Shares, excluding however (a) the balance of the Class I Preferred Shares Reserve Account and (b) any Preferred Share premium and the Preferred Share Capital Contribution reserve.

OP= any freely distributable reserves attributable to the Ordinary Shares (including for the avoidance of doubt the Ordinary Share premium and the Ordinary Share Capital Contribution reserve)

OCR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Ordinary Shares to be cancelled

OL= losses (including carried forward losses) to the extent attributable to the Ordinary Shares

OLR = any sums to be placed into reserve(s) to the extent attributable to the Ordinary Shares pursuant to the requirements of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or the Articles.

Ordinary Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Ordinary Total Cancellation Amount to be applied to the class of Ordinary Shares to be repurchased and cancelled by the number of Ordinary Shares in issue in such class of shares.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company under Luxembourg GAAP as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a class of shares.

Ordinary Share Legal Reserve has the meaning given to it in Article 27 of these Articles, to the extent attributable to the Ordinary Shares.

Ordinary Share Total Cancellation Amount means the amount determined by the Director or, as the case may be, the Board of Directors, approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Ordinary Share Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Ordinary Share Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class of Ordinary Shares unless otherwise resolved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles.

Preferred Share Available Amount means (i) an amount equal to (a) the balance of the Class I Preferred Shares Reserve Account and (b) any freely distributable reserves attributable to the Class I Preferred Shares (including for the avoidance of doubt the Preferred Share premium and the Preferred Share Capital Contribution reserve) and (c) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class I Preferred Shares to be repurchased and cancelled, but (ii) reduced by any losses attributable to the Class I Preferred Shares (included carried forward losses to the extent attributable to the Class I Preferred Shares), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) to the extent attributable to the Class I Preferred Shares pursuant to the requirements of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$PAA = (PNP + PP + PCR) - (PL + PLR)$$

Whereby:

PAA= Preferred Share Available Amount

PNP= net profits including carried forward profits, to the extent attributable to the Class I Preferred Shares.

PP= any freely distributable reserves attributable to the Preferred Shares (including for the avoidance of doubt the Preferred Share premium and the Preferred Share Capital Contribution reserve.

PCR= the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preferred Shares to be cancelled.

PL= losses (including carried forward losses) to the extent attributable to the Preferred Shares.

PLR = any sums to be placed into reserve(s) to the extent attributable to the Preferred Shares pursuant to the requirements of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or the Articles.

Preferred Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Preferred Total Cancellation Amount to be applied to the Preferred Shares to be repurchased and cancelled by the number of Preferred Shares in issue in such class of shares.

Preferred Share Legal Reserve has the meaning given to it in Article 27 of these Articles, to the extent attributable to the Preferred Shares.

Preferred Share Total Cancellation Amount means the amount determined by the Director or, as the case may be, the Board of Directors, approved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Preferred Share Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Preferred Share Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class of Preferred Shares unless otherwise resolved by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and authorise the board of directors of the Company to repurchase of (i) twenty five thousand (25,000) class A shares, (ii) twenty five thousand (25,000) class B shares, (iii) twenty five thousand (25,000) class C shares, (iv) twenty five thousand (25,000) class D shares, (v) twenty five thousand (25,000) class E shares, (vi) twenty five thousand (25,000) class F shares, (vii) twenty five thousand (25,000) class G shares, and (viii) twenty five thousand (25,000) class H shares in accordance with article 49-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies,

as amended on 10 June 2009, for a maximum of five years, for a minimum amount of two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) and a maximum amount of two hundred and ten thousand euro (EUR 210,000.-).

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand euros (EUR 4,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxy-holder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le huitième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu:

February Private Trust Company (Jersey) Limited, agissant en qualité de fiduciaire (trustee) de Marchmont Trust, une fiducie (trust) constituée selon les lois de Jersey, ayant son siège social à Esplanade, St Helier, JE4 9WG (l'"Actionnaire Unique"),

représenté par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration, qui après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique, représenté comme décrit ci-dessus déclare détenir toutes les actions de Media Globe Networks S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Léonie Grethen, notaire résidence à Luxembourg, du 22 mai 2015, pas encore publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant son siège social à 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197150 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Actionnaire Unique a reconnu être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

1. Création de huit (8) nouvelles classes d'actions ordinaires dénommées Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F, Classe G, Classe H (les "Actions Ordinaires") conformément aux termes et conditions prévus dans les statuts modifiés et refondus de la Société tels qu'attachés à la procuration et tels que devant être adoptés en vertu de la résolution du point 5. de cet agenda,

2. Création d'une nouvelle classe I d'actions préférentielles (les "Actions Préférentielles de Classe I"), conformément aux termes et conditions prévus dans les statuts modifiés et refondus de la Société tels qu'attachés à la procuration et tels que devant être adoptés en vertu des résolutions du point 5. de cet agenda,

3. Reclassification des trente-et-un mille (31.000) actions de la Société en trente-et-un mille (31.000) actions de Classe A, ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune;

4. Augmentation du capital social de la Société par un montant d'un million neuf cent soixante-neuf mille euros (1.969.000.- EUR) afin de la porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (31.000.- EUR) à deux millions d'euros (2.000.000.- EUR) par l'émission de (i) deux cent dix-neuf mille (219.000) actions de classe A, (ii) deux cent cinquante mille (250.000) actions de classe B, (iii) deux cent cinquante mille (250.000) actions de classe C, (iv) deux cent cinquante mille (250.000) actions de classe D, (v) deux cent cinquante mille (250.000) actions de classe E, (vi) deux cent cinquante mille (250.000) actions de classe F, (vii) deux cent cinquante mille (250.000) actions de classe G et (viii) deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (249.990) actions de classe H et dix (10) actions préférentielles de classe I, représentant un total d'un million neuf cent soixante-neuf mille (1.969.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune;

5. Prise de connaissance des conclusions du rapport du réviseur d'entreprises agréées externe rédigé conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi") relative à l'apport en nature par l'Actionnaire Unique d'une créance certaine, liquide et exigible s'élevant à cinq millions deux cent cinquante mille euros (EUR 5.250.000.-) à la Société.

6. Souscription et libération intégrale par l'Actionnaire Unique des nouvelles actions ainsi émises comme spécifié au point 4. de cet agenda ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de trois millions deux cent quatre-vingt-un mille euros (3.281.000.- EUR) par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible de l'Actionnaire Unique à l'égard de la Société, évaluée à cinq millions deux cent cinquante mille euros (EUR 5.250.000.-), et allocation de (i) un

montant égal aux nouvelles actions ainsi émises au compte de capital social de la Société; et (ii) la différence au compte de prime d'émission de la Société, de sorte à ce que le montant de trois millions deux cent quatre-vingt-un mille euros (3.281.000.- EUR) de prime d'émission sera exclusivement alloué aux Actions Préférentielles de Classe I souscrites par l'Actionnaire Unique.

7. Modification et refonte des statuts de la Société de sorte à refléter les résolutions à adopter sous les points ci-dessus;

8. Autorisation du rachat par la Société de (i) vingt-cinq mille (25.000) actions de classe A, (ii) vingt-cinq mille (25.000) actions de classe B, (iii) vingt-cinq mille (25.000) actions de classe C, (iv) vingt-cinq mille (25.000) actions de classe D, (v) vingt-cinq mille (25.000) actions de classe E, (vi) vingt-cinq mille (25.000) actions de classe F, (vii) vingt-cinq mille (25.000) actions de classe G et (viii) vingt-cinq mille (25.000) actions de classe H conformément à l'article 49-2 de la Loi, pour un maximum de cinq ans; et

9. Divers.

L'Actionnaire Unique a, par les présentes, requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de créer huit (8) nouvelles classes d'actions ordinaires dénommées Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F, Classe G, Classe H conformément aux termes et conditions tels que prévus dans les statuts modifiés et refondus de la Société.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de créer une nouvelle classe d'actions préférentielles dénommée classe I d'actions préférentielles conformément aux termes et conditions tels que prévus dans les statuts modifiés et refondus de la Société.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de reclassifier les trente-et-un mille (31.000) actions existantes de la Société en trente-et-un mille (31.000) actions de Classe A, ayant une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un million neuf cent soixante-neuf mille (1.969.000.- EUR) afin de la porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (31.000.- EUR) à deux millions d'euros (2.000.000.- EUR) par l'émission de (i) deux cent dix-neuf mille (219.000) actions de classe A, (ii) deux cent cinquante mille (250.000) actions de classe B, (iii) deux cent cinquante mille (250.000) actions de classe C, (iv) deux cent cinquante mille (250.000) actions de classe D, (v) deux cent cinquante mille (250.000) actions de classe E, (vi) deux cent cinquante mille (250.000) actions de classe F, (vii) deux cent cinquante mille (250.000) actions de classe G et (viii) deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (249.990) actions de classe H et dix (10) actions préférentielles de classe I, représentant un total d'un million neuf cent soixante-neuf mille (1.969.000) nouvelles actions (les "Nouvelles Actions") d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune;

Souscription - Paiement

Ensuite, l'Actionnaire Unique, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux Nouvelles Actions et payer intégralement l'augmentation de capital ci-dessus, ainsi qu'une prime d'émission d'un montant total de trois millions deux cent quatre-vingt-un mille euros (3.281.000.- EUR) par un apport en nature ("Apport en Nature") consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Actionnaire Unique à l'égard de la Société, évaluée à un montant de cinq millions deux cent cinquante mille euros (EUR 5.250.000.-) (la "Créance").

L'Actionnaire Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment nommé, a déclaré qu'il n'existe aucun obstacle à la libre cession de la Créance, et que la Créance est une créance certaine, dûment exigible et déterminée de l'Actionnaire Unique. L'Actionnaire Unique de la Société, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment nommé, en outre, libère et décharge, irrévocablement et sans conditions, la Société de toutes ses obligations et responsabilités envers l'Actionnaire Unique en ce qui concerne la Créance ainsi apportée.

L'Actionnaire Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, a en outre, déclaré que la valeur de l'Apport en Nature a été certifiée à cinq millions deux cent cinquante mille euros (EUR 5.250.000.-) (le "Prix de Souscription") dans un rapport d'évaluation établi par Mayfair Audit S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 2, Millewee, L-7257 Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille quatre cents euros (12.400.- EUR) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189753, agissant en qualité de cabinet de révision agréé conformément à l'article 26-1 de la Loi et qui conclut comme suit:

"Sur la base de notre travail, rien n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur totale de l'apport en nature ne correspond pas au moins à cinq millions deux cent cinquante mille euros (EUR 5.250.000) ce qui correspond à la valeur des deux cent dix-neuf mille (219.000) actions de classe A, deux cent cinquante mille (250.000) actions de classe B, deux cent cinquante mille (250.000) actions de classe C, deux cent cinquante mille (250.000) actions de classe D, deux cent cinquante mille (250.000) actions de classe E, deux cent cinquante mille (250.000) actions de classe F, deux cent cinquante mille (250.000) actions de classe G et deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (249.990) actions

de classe H et dix (10) actions préférentielles de classe I, d'une valeur total d'un million neuf cent soixante-neuf mille (1,969,000 EUR), plus une prime d'émission d'un montant de trois millions deux cent quatre-vingt-un mille euros (3.281.000 EUR), qui doit être émise par la Société en contrepartie."

Une copie de ce rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant sera annexé au présent acte aux fins d'enregistrement. Preuve de la détention de l'Apport en Nature par l'Actionnaire Unique a été montrée au notaire instrumentant.

L'Actionnaire Unique a décidé d'allouer le Prix de Souscription, en ce qui concerne la valeur nominale des Nouvelles Actions, au capital social émis, et en ce qui concerne le solde, au compte de prime d'émission de la Société, de sorte à ce qu'un montant de trois millions deux cent quatre-vingt-un mille euros (3.281.000 EUR) de la prime d'émission sera exclusivement alloué aux Actions Préférentielles de Classe I souscrites par l'Actionnaire Unique.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier et refondre les statuts de la Société qui auront dorénavant la teneur suivante:

"Chapitre I^{er} . Forme sociale, Dénomination sociale, Siège social, Objet social, Durée

Art. 1^{er} . Forme Sociale et Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des actions émises ci-après, une société sous la forme d'une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Media Globe Networks S.A."

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, sont autorisés à établir des succursales ou autres bureaux soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger.

Si l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, détermineraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou seraient imminents, et qui pourraient interférer avec les activités normales de la Compagnie à son siège social ou compliqueraient la communication au sein du siège ou entre le siège et des personnes à l'étranger, l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la fin de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'affecteront pas la nationalité de la Compagnie laquelle, nonobstant le transfert temporaire du siège social à l'étranger, restera gouvernée par les lois du grand-duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet Social. La Société a pour objet social la prise de participations et la détention directe ou indirecte sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut sans limitation, l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission de certificats de capital préférentiels (convertibles ou non en parts sociales), prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais sans limitation des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais sans limitation à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

De manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, recommandée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social et parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000.-) divisé en deux millions (2.000.000) d'actions nominatives (ensemble, les "Actions", et chacune, une "Action"), divisées en (i) deux cent cinquante mille (250.000) Actions de Classe A, (ii) deux cent cinquante mille (250.000) Actions de Classe B, (iii) deux cent cinquante mille (250.000) Actions de Classe C, (iv) deux cent cinquante mille (250.000) Actions de Classe D, (v) deux cent cinquante mille (250.000) Actions de Classe E, (vi) deux cent cinquante mille (250.000) Actions de Classe F, (vii) deux cent cinquante mille (250.000) Actions de Classe G, (viii) deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (249.990) Actions de Classe H (les Classes A à H, étant les "Actions Ordinaires"), et dix (10) Actions Préférentielles de Classe I (les "Actions Préférentielles de Classe I") représentant un total de deux millions (2.000.000) d'actions toutes d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission Préférentielle de Classe I et un compte de prime d'émission Ordinaire peuvent être mis en place, dans lesquels toutes primes payées sur toutes actions en plus de la valeur nominale sont transférés. Lors de l'émission d'une Action Préférentielle avec une prime d'émission, le montant de la prime à transférer au compte de Prime d'Emission Préférentielle de Classe I peut être exclusivement alloué aux Actions Préférentielles de Classe I émises. Lors de l'émission d'une Action Ordinaire avec une prime, le montant de la prime à transférer au compte de Prime d'Emission Ordinaire peut être exclusivement alloué aux Actions Ordinaires émises. A condition que des comptes intérimaires actuels aient été établis et que ces comptes intérimaires montrent que le montant correspondant reste disponible conformément à la loi applicable, le montant détenu sur le compte de Prime d'Emission Préférentielle de Classe I peut être librement utilisé (i) pour payer toutes Actions Préférentielles de Classe I que la Société peut racheter auprès de ses actionnaires, (ii) pour compenser toutes pertes nettes réalisées relatives aux Actions Préférentielles de Classe I, ou (iii) pour procéder à des distributions aux détenteurs d'Actions Préférentielles de Classe I, ou pour créer une réserve indisponible pour les Actions Ordinaires ou Préférentielles rachetées. A condition que les comptes intérimaires actuels aient été établis et que ces comptes intérimaires montrent que le montant correspondant reste disponible conformément à la loi applicable, le montant détenu sur le compte de Prime d'Emission Ordinaire peut être utilisé librement (i) pour payer toutes Actions Ordinaires que la Société peut racheter auprès de ses actionnaires, (ii) pour compenser toutes pertes nettes réalisées relatives aux Actions Ordinaires, ou (iii) pour réaliser des distributions aux détenteurs d'Actions Ordinaires.

De même, en plus du capital social et du compte de prime d'émission, un compte spécial de réserve peut être mis en place, au sein desquels les actionnaires de la Société peuvent y contribuer des capitaux propres qui ne seront pas rémunérés par l'émission de nouvelles actions (Compte 115, "Apport en capitaux Propres non par des titres de rémunéré").

Conformément à la loi applicable, les actionnaires de la Société peuvent faire des contributions de capital, au compte spécial de réserve en ce qui concerne, notamment sans limitation, les Actions Préférentielles de Classe I (une "Contribution de Capital d'Actions Préférentielles de Classe I") et les Actions Ordinaires (une "Contribution de Capital d'Actions Ordinaires"). Toute Contribution de Capital d'Actions Préférentielles de Classe I sera remboursée, distribuée, convertie ou autrement payée ou allouée uniquement au(x) titulaire(s) d'Actions Préférentielles de Classe I en conformité avec les droits attachés à ces Actions Préférentielles de Classe I et le droit applicable. Toute Contribution de Capital d'Actions Ordinaires sera remboursée, distribuée, convertie ou autrement payée ou allouée uniquement au(x) titulaire(s) des Actions Ordinaires en conformité avec les droits attachés à ces Actions Ordinaires et le droit applicable.

Le capital social autorisé de la Société est fixé à cent millions d'euros (EUR 100.000.000.-), divisé en cent millions (100.000.000) d'actions, que ce soit des Actions Ordinaires ou des Actions Préférentielles de Classe I d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, ayant des droits identiques aux actions existantes, et sous réserve des conditions et limitations prévues à l'article 9 ci-dessous.

L'administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans après la date de publication de cette délégation de pouvoir ou de la décision de renouveler cette délégation dans le "Journal Officiel", Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, afin d'(i) augmenter en une ou plusieurs occasions le capital social souscrit et d'émettre de nouvelles actions que ce soit des Actions Ordinaires ou des Actions Préférentielles de Classe I dans les limites du capital social autorisé et sous réserve des conditions et limitations de l'article 9 ci-dessous. L'administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déterminer les conditions et modalités pour une telle augmentation du capital et l'émission de nouvelles actions, plus particulièrement (i) à quel moment les nouvelles parts sont à émettre, (ii) le nombre de nouvelles actions à émettre, (iii) les formalités et souscription de paiement des actions nouvelles, (iv) si les nouvelles actions doivent être émises avec ou sans prime d'émission, et (v) si les actions nouvelles sont payées en numéraire ou en nature. Lors de l'émission d'actions nouvelles en vertu de ces pouvoirs, l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, est expressément autorisé à limiter ou supprimer le droit de préemption de souscription de l'actionnaire/des actionnaires existant(s).

Après chaque augmentation du capital souscrit, comme décrit ci-dessous, ces Statuts doivent être modifiés en conséquence.

L'administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déléguer à tout représentant dûment autorisé, qui peut ne pas être un administrateur de la Société, le pouvoir d'accepter des souscriptions et de recevoir des paiements pour de nouvelles actions émises en vertu des pouvoirs mentionnés ci-dessus et de modifier les présents Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social.

Art. 6. Actions. Chaque action sera et restera sous forme nominative.

Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour consultation par chaque actionnaire. Ce registre contiendra toute information exigée par l'Article 39 de la Loi.

Chaque actionnaire notifiera à la Société tout changement d'adresse par voie de lettre recommandée. La Société pourra se prévaloir de la dernière adresse ainsi communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de leur inscription dans ledit registre.

Les cessions d'actions se réaliseront par leur inscription dans le registre des actions, daté et signé par le cédant et le cessionnaire, ou par tout représentant dûment autorisé par eux ou par la Société.

Les actionnaires peuvent demander à la Société d'émettre des certificats détaillant leur participation, certificat qui devra être signé par l'Administrateur unique ou, si la Société est gérée par un Conseil d'Administration, par deux Administrateurs.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de nommer un mandataire commun afin de se faire représenter auprès de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Souscription et Transfert d'Actions. Tout actionnaire souscrivant ou autrement, faisant l'acquisition d'actions doit acquérir une quantité proportionnelle de chaque classe d'actions émises et en circulation.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter une classe entière de ses propres actions suivi de leur annulation immédiate conformément à l'Article 10, et nonobstant toute autre disposition dans les présents Statuts, aucun actionnaire ne peut vendre ou autrement transférer ses actions, peu importe la classe, à une personne sans en même temps vendre ou transférer à cette personne la quote-part proportionnelle des actions que cet actionnaire-cédant détient dans les autres classes d'actions.

Art. 8. Paiement des Actions. Les paiements sur les actions non entièrement libérées à la date de la souscription devront être effectués au moment et selon les conditions qui seront fixées par l'Administrateur ou, le cas échéant par le Conseil d'Administration, conformément à la Loi. Toute somme appelée sur les actions sera allouée également sur toutes les actions non encore libérées.

Art. 9. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois par une résolution de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts, ou par le Conseil d'Administration dans les limites du capital social autorisé, à condition que (i) une réduction du capital social émis de la Société soit permise uniquement en conformité avec les procédures de rachat et d'annulation décrites à l'Article 10; (ii) une augmentation du capital émis (a) doit être faite proportionnellement pour aboutir à ce que chaque actionnaire détienne une quote part proportionnelle de chaque classe d'actions existante à ce moment donné, (iii) une subdivision d'une classe d'actions dans de nouvelles classes d'actions doit aboutir à ce que chaque actionnaire de l'ancienne classe d'actions détienne une quote part proportionnelle de chaque nouvelle classe d'actions subdivisée, et (iv) toute combinaison ou rassemblement de classes d'actions en une nouvelle classe d'actions doit aboutir au fait que chaque actionnaire des anciennes classes d'actions détienne une quote part proportionnelle de la nouvelle classe d'actions.

Le capital social souscrit ainsi que le capital social autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par résolution de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires votant aux conditions de quorum et de majorité déterminées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des statuts.

Sauf si émises par une résolution de l'Administrateur, ou le cas échéant par le Conseil d'Administration conformément aux pouvoirs accordés à l'Administrateur ou le cas échéant le Conseil d'Administration selon l'article 5 les nouvelles actions devant être souscrites par un apport en numéraire seront proposées par préférence aux actionnaires existants, au prorata de la part de capital détenue par ces actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le délai dans lequel le droit de préemption de souscription devra être exercé et qui ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Nonobstant ce qui précède, l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, votant aux conditions de quorum et de majorité requises pour toute modification des Statuts pourra limiter ou révoquer le droit préférentiel de souscription, ou autoriser l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration d'agir ainsi conformément à la Loi.

Art. 10. Acquisition d'Actions Propres. La Société peut être racheter ou annuler une classe d'actions, en totalité mais pas en partie, comme cela peut être décidé, de temps à autre, par l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration et approuvé par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, à condition toutefois que la Société ne puisse, à aucun moment, racheter et annuler les Actions de Classe A, étant entendu que la Société est spécifiquement autorisée à racheter de telles Actions de Classe A à Classe H afin de les détenir en tant qu'actions propres.

Mises à part les Actions Préférentielles de Classe I, en cas de rachat et annulation de toute une classe d'Actions Ordinaires c'est-à-dire, les Actions de la Classe A aux Actions de Classe H, ces rachat et annulation d'actions seront effectués dans l'ordre suivant:

- (i) Actions de Classe H;

- (ii) Actions de Classe G;
- (iii) Action de Classe F;
- (iv) Action de Classe E;
- (v) Action de Classe D;
- (vi) Action de Classe C; et
- (vii) Action de Classe B.

Dans le cas du rachat suivi de l'annulation de toute une classe d'Actions Ordinaires (dans l'ordre prévu ci-dessus), chacune de ces classes d'actions donnent droit à leurs porteurs (au prorata de leurs participations dans cette classe d'actions) au Montant Total d'Annulation des Actions Ordinaires qui est déterminée par l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration et approuvé par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires à l'égard de la classe d'Actions Ordinaires devant être rachetée, et les détenteurs d'actions de la classe rachetée et devant être annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation des Actions Ordinaires Par Action pour chaque action de la classe d'actions concernée.

La Société peut racheter, en totalité mais pas en partie, ses Actions Préférentielles de Classe I, de sorte à ce que les détenteurs de cette classe d'actions (au prorata de leur participation dans cette classe d'actions) aient droit au Montant Total d'Annulation des Actions Préférentielles tel qu'est déterminé par l'Administrateur ou, selon le cas peut-être, le Conseil d'Administration et approuvé par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires à l'égard de l'ensemble des Actions Préférentielles de Classe I à racheter, et les détenteurs d'actions de la classe rachetée et devant être annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation des Actions Préférentielles Par Action pour chaque action de cette classe d'actions qu'ils détenaient et qui a été annulée.

La Société peut racheter ses actions conformément à la présente mais uniquement dans la mesure autrement permise par la Loi.

Chapitre III. Administrateurs, Conseil d'administration et commissaires aux comptes

Art. 11. Conseil d'Administration. Si la Société est composée d'un actionnaire unique, celui-ci pourra nommer un seul administrateur (l'"Administrateur") ou désigner un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé d'au moins trois (3) membres. Si la Société est composée de plusieurs actionnaires, elle devra être gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres qui ne devront pas être des actionnaires.

L'/Les Administrateur(s) sera/seront nommé(s) par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui n'excédera pas six ans. L'/Les Administrateur(s) restera/seront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur(s). Il(s) peut/peuvent être réélu(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires.

L'Actionnaire unique ou le cas échéant l'assemblée générale des actionnaires, pourra décider de renommer des administrateurs en administrateurs de Classe A et Classe B.

Si une personne morale est nommée aux fonctions d'Administrateur, il devra désigner une personne physique pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale.

En cas de vacance au Conseil d'Administration, si applicable, l'/les Administrateur(s) restant(s) pourra/pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir ce poste vacant à titre provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Même après la fin de leur mandat, le/les Administrateur(s) ne pourra/pourront divulguer des informations sur la Société qui pourraient être préjudiciables aux intérêts de la Société, excepté lorsque la divulgation est exigée par la Loi ou l'intérêt public.

Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration. Si la Société est composée d'un seul Administrateur, ce dernier exercera le pouvoir qui est octroyé par la Loi au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration élira un président (le "Président") parmi ses membres. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration devra être convoquée si deux Administrateurs le requièrent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En l'absence du Président, le Conseil d'Administration désignera un autre Administrateur comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes ou représentées lors de la réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer à la réunion, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'administration sera donnée avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit unanime de tous les Administrateurs lors de la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur peut représenter plus d'un Administrateur à une réunion du Conseil d'Administration.

Le quorum du Conseil d'Administration est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité d'Administrateurs en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Chaque Administrateur a une voix. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Le Président a un droit de veto contre toute décision prise par la majorité des Administrateurs durant les réunions.

Un ou plusieurs Administrateurs pourront participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite transmise par câble, email, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 13. Procès-verbaux du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites de l'Administrateur unique, doivent être établis par écrit et signés par tous les Administrateurs présents à la réunion ou, le cas échéant, par l'Administrateur unique de la Société. Toutes les procurations y seront annexés.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux doivent être certifiées par l'Administrateur unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, par deux Administrateurs.

Art. 14. Pouvoirs généraux des Administrateurs. L'Administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société et pour accomplir ou autoriser tous les actes d'administration ou de disposition nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi à l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence de l'Administrateur unique ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de Pouvoirs. L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la conduite de la gestion et des affaires journalières de la Société à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à une ou plusieurs autres personnes qui n'ont pas besoin d'être un Administrateur ou un actionnaire et à la représentation de la Société liée à une telle gestion et des affaires journalières, agissant seul ou conjointement, selon les conditions déterminées par l'Administrateur ou, le cas échéant, par le Conseil d'Administration.

Lorsque la Société est gérée par un Conseil d'Administration, la délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration comprend l'obligation pour le Conseil d'Administration de reporter chaque année à l'assemblée générale des actionnaires le salaire, les honoraires, et tout autre avantage accordé à un tel Administrateur ou à un administrateur délégué à la gestion journalière en rapport avec une telle délégation.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut aussi conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être Administrateur ou actionnaire de la Société, agissant seul ou conjointement, selon les conditions déterminées par le Conseil d'Administration.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut aussi établir un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 16. Représentation de la Société. Dans le cas où la Société aurait un Administrateur unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de cet Administrateur, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui l'Administrateur a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil d'Administration et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux (2) Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le Conseil d'Administration a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, si un ou plusieurs Administrateurs de Classe A et un ou plusieurs Administrateurs de Classe B sont nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, la Société ne sera engagée auprès des tiers que sur signature conjointe d'un Administrateur de Classe A et un Administrateur de Classe B ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui le Conseil d'Administration ait accordé un tel pouvoir, et dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs Administrateurs, gérants, membres, fondés de pouvoir ou employés de la Société y aura un intérêt personnel ou en est un administrateur, gérant, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entreprise. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui occupe le poste d'administrateur, gérant, membre, fondé de pouvoir d'une société ou entreprise avec laquelle la société conclura un contrat ou entrera en toute relation d'affaire, ne sont pas, pour le seul motif d'un tel lien avec l'autre société ou entreprise automatiquement empêché de donner son avis ou d'agir quand à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans des conditions normales et dans la cadre de la gestion journalière de la Société qui est en conflit avec l'intérêt de la Société dans cette transaction, il/elle avisera le Conseil d'Administration (s'il existe) de cet intérêt personnel et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction. Une telle opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de la prochaine assemblée générale des actionnaires. Lorsque la Société est composée d'un seul Administrateur, toute transaction à laquelle la Société devient partie, conclue dans des conditions normales et dans laquelle l'Administrateur unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'actionnaire unique.

Art. 18. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Administrateur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, de ses dépenses raisonnables en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Administrateur, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est Actionnaire ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé,

excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable d'une négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée pourrait revendiquer.

Art. 19. Audit. Sauf si les comptes annuels de la Société sont audités par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, le contrôle des opérations de la Société doit être confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Le(s) commissaire(s) aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises seront nommés par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui déterminera leur nombre, le cas échéant, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut être supérieur à six (6) ans. Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le deuxième mardi du mois de mai de chaque année, à onze heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres Assemblées Générales des Actionnaires. Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs accordés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique doivent être enregistrées dans un procès-verbal.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s), le cas échéant, peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société le requièrent par écrit avec indication de l'ordre du jour de la réunion prévue. Si l'assemblée générale n'est pas tenue dans le mois suivant la date prévue, elle peut être convoquée par un mandataire désigné par le président du Tribunal d'Arrondissement, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, et ce à la requête d'un ou plusieurs actionnaires représentant le quota des dix pour cent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si des circonstances de force majeure l'exigent, à l'avis discrétionnaire de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

Art. 22. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 23. Procédure, Vote et Procès-Verbaux. L'assemblée générale des actionnaires se réunit sur convocation de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration, ou du commissaire aux comptes en conformité avec la Loi et

les présents Statuts. Une assemblée générale des actionnaires doit être tenue dans le délai d'un mois, si les actionnaires représentant un dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

La convocation devra être envoyée aux actionnaires et spécifiera la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Les actionnaires représentant un minimum de dix pour cent du capital social de la Société peuvent demander par écrit que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date à laquelle l'assemblée générale doit être tenue.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit (incluant pdf par email ou télécopie) un mandataire, lequel n'a pas besoin d'être actionnaire pour le représenter.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des actionnaires.

Chaque action donne droit à un vote, sauf s'il est autrement prévu par la Loi.

Chaque actionnaire peut voter par correspondance. Dans ce cas, l'actionnaire doit utiliser le formulaire prévu par la Société.

Chaque formulaire de vote rempli doit être délivré au siège social de la Société soit pour remise en mains propres avec accusé de réception, soit par courrier recommandé soit par coursier.

Tout formulaire de vote qui n'est pas signé par l'actionnaire concerné (ou son/ses représentant(s) autorisé(s) selon le cas), et qui ne comporte pas au moins les mentions et indications suivantes doit être considéré comme nul et non avenue:

Le nom et siège social et/ou la résidence de l'actionnaire concerné;

Le nombre d'actions et, le cas échéant, le nombre d'actions de chaque classe détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;

Le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale devant se tenir;

L'ordre du jour de l'assemblée générale devant se tenir;

Les instructions de vote pour chacune des résolutions proposées indiquant si l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre; et

(Le nom et le titre du représentant autorisé de l'actionnaire concerné, si applicable).

Chaque formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard à 18 heures, heure de Luxembourg, au jour qui précède immédiatement le jour auquel l'assemblée générale doit être tenue et auquel les banques sont généralement ouvertes pour les affaires au Grand-Duché de Luxembourg. Tout formulaire de vote reçu après cette date limite ne peut être pris en compte.

Toute assemblée générale des actionnaires doit être présidée par le président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée des actionnaires doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires doit nommer un ou plusieurs scrutateur(s).

Le président de l'assemblée générale des actionnaires ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires, le nombre de actions détenues par eux et, le cas échéant, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, leurs représentants.

Sauf autrement prévu par la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution des actionnaires sera prise par une majorité simple des votes émis sans égard au nombre de voix présentes ou représentées à l'assemblée.

Toute résolution dont l'objet est la modification des présents Statuts ou dont l'adoption est soumise en vertu des présents Articles, ou le cas échéant, de la Loi aux règles de quorum et de majorité applicables à la modification des Statuts doit être prise à une majorité de deux tiers des votes émis à une assemblée ou au moins la moitié des actions émises et en circulation est présente et représentée. Si un tel quorum n'est pas atteint à une première assemblée, une deuxième assemblée, avec exactement le même ordre du jour que celui de la première assemblée, peut être convoquée sans exigence de quorum.

Art. 24. Procès-verbaux des résolutions des Actionnaires. Les procès-verbaux des décisions de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des actionnaires doivent être rédigés par écrit et signés par le seul actionnaire ou, le cas échéant, par le comité président.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux des décisions de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires doivent être certifiées par l'Administrateur unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 25. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont clôturés et l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration dressera les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumettra, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 27. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices annuels nets de la Société chaque année cinq pour cent (5%) sera alloué à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut être utilisé entièrement ou en partie pour absorber des pertes, s'il y en a, être versé sur un compte de réserve ou de provision, reporté à nouveau sur l'année financière suivante ou distribué à l'/aux actionnaire(s) comme dividendes.

Toutes les années où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nettes et des réserves disponibles issues de bénéfices non répartis, y compris toutes prime d'émission, la montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre de priorité suivant:

1. par priorité aux Actions Ordinaires, un dividende cumulatif fixe (le "Dividende Préférentiel de Classe I") à un taux par an égal à 8% sur le total (a) du prix de souscription, (b) de toutes prime Préférentielle de Classe I ou tout montant du compte de Contribution de Capital d'Action Préférentielle de Classe I de la Société attaché à cette Action Préférentielle de Classe I court et est alloué au compte spécial de réserve (le "Compte de Réserves des Actions Préférentielles de Classe I"). Le Dividende Préférentiel de Classe I sera capitalisé à chaque anniversaire de sa Date de Capitalisation (telle que définie ci-dessous) dans la mesure où il n'aura pas été distribué par la Société et en conséquent sera journalièrement ajouté au solde du compte de Réserve d'Actions Préférentielles de Classe I. Le Dividende Préférentiel de Classe I courra à partir de sa date d'émission, sera calculé sur la base d'une année de 365 jours et sera capitalisé annuellement (31 décembre de chaque année) (la "Date de Capitalisation"). Tout montant affecté au compte de Réserve d'Actions Préférentielles de Classe I sera soumis à la ratification par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société. Tout montant alloué à, ou qui soit autrement affecté au Compte de Réserve des Actions Préférentielles de Classe I peut à tout moment suivant cette répartition, être payé par le Conseil d'Administration à titre de dividende intérimaire sur chaque Action Préférentielle, sous réserve de l'article 28 de ces Statuts.

La date de commencement du dividende pour chaque Action Préférentielle de Classe I sera la date de son émission.

Le Conseil d'Administration veillera que la date de commencement du dividende et la Date de Capitalisation de chaque Action Préférentielle de Classe I soient clairement inscrites dans son registre de membres et sur tout certificat s'y rapportant et tout détenteur d'Actions Préférentielles de Classe I remettra rapidement après la demande de la Société à cet égard tout certificat pour approbation ou remplacement.

Mis à part les Dividendes Préférentiels de Classe I, aucun autre dividende sera effectué, payé ou déclaré relativement aux Actions Préférentielles de Classe I.

Aucun dividende ou autre distribution sera fait, payé ou déclaré relativement aux Actions Ordinaires tant que tous les Dividendes Préférentiels de Classe I demeurent impayés. Afin d'éviter tout doute, si la Société ne fait aucun bénéfice et ne distribue en conséquence, aucun dividende, ou ne paye aucun dividende le Dividende Préférentiel de Classe I sera capitalisé et ajouté au solde du Compte de Réserve des Actions Préférentielles de Classe I pour cette année et deviendra payable une fois et dans la mesure où la Société a des bénéfices suffisants.

2. Ensuite, sous réserve des droits des Actions Préférentielles de Classe I d'accumuler et de recevoir un Dividende Préférentiel de Classe I (et aucunes autre distributions) payable à cet égard en priorité à tout autre paiement par voie de dividende ou de distribution aux détenteurs des Actions Ordinaires, les détenteurs des Actions Ordinaires auront le droit de recevoir des dividendes et des distributions par la suite dans l'ordre de priorité suivant:

- les détenteurs d'Actions de Classe A auront le droit de recevoir des distributions de dividende relatives à telle année d'un montant de zéro point soixante pourcents (0,60%) de la valeur nominale des Actions de Classe A qu'ils détiennent, ensuite,

- les détenteurs d'Actions de Classe B auront le droit de recevoir des distributions de dividende relatives à telle année d'un montant de zéro point cinquante-cinq pourcents (0,55%) de la valeur nominale des Actions de Classe B qu'ils détiennent, ensuite

- les détenteurs des Actions de Classe C auront le droit de recevoir des distributions de dividende relatives à telle année d'un montant de zéro point cinquante pourcents (0,50%) de la valeur nominale des Actions de Classe C qu'ils détiennent, ensuite

- les détenteurs des Actions de Classe D auront le droit de recevoir des distributions de dividende relatives à telle année d'un montant de zéro point quarante-cinq pourcents (0,45%) de la valeur nominale des Actions de Classe D qu'ils détiennent, ensuite

- les détenteurs des Actions de Classe E auront le droit de recevoir des distributions de dividende relatives à telle année d'un montant de zéro point quarante pourcents (0,40%) de la valeur nominale des Actions de Classe E qu'ils détiennent, ensuite

- les détenteurs des Actions de Classe F auront le droit de recevoir des distributions de dividende relatives à telle année d'un montant de zéro point trente-cinq pourcents (0,35%) de la valeur nominale des Actions de Classe F qu'ils détiennent, ensuite

- les détenteurs des Actions de Classe G auront le droit de recevoir des distributions de dividende relatives à telle année d'un montant de zéro point trente pourcents (0,30%) de la valeur nominale des Actions de Classe G qu'ils détiennent, et ensuite

- les détenteurs des Actions de Classe H auront le droit de recevoir le reste de toute distribution de dividendes.

Si l'ensemble de la dernière classe d'actions existante (par ordre alphabétique, par exemple, d'abord les Actions de Classe H) a été rachetée et annulée conformément à l'article 10 des présents Statuts au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividendes sera alors attribué à la dernière classe d'actions existante précédente dans l'ordre alphabétique inverse (par exemple, d'abord les Actions de Classe G).

Art. 28. Acomptes sur Dividendes. L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes conformément à la Loi et aux dispositions de l'article 27 ci-dessus.

Chapitre VI. Dissolution et liquidation

Art. 29. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

Si la Société est dissoute, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, tous les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera distribué aux actionnaire(s) afin d'atteindre le même résultat économique que suivant les règles de distribution de dividendes de l'article 27 ci-dessus, selon lequel les détenteurs des Actions Préférentielles de Classe I recevront seulement tous montants disponibles par voie prioritaire égal au total (a) du prix de souscription; (b) de toute prime Préférentielle de Classe I, ou tout montant du compte de Contribution de Capital d'Action Préférentielle de Classe I de la Société attaché à ces Actions Préférentielles de Classe I; et (c) du montant total du Dividende Préférentiel de Classe I qui n'a pas été distribué par la Société.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi applicable.

Chapitre VIII. Définitions

Montant Disponible d'Action Ordinaire désigne (i) le montant total des bénéfices nets de la Société y compris les bénéfices reportés après déduction (a) du solde du Compte de Réserve des Actions Préférentielles de Classe I et (b) de la prime Préférentielle et de la réserve de Contribution de Capital Social Préférentielle, (ii) augmenté par (a) les réserves librement distribuables allouées aux Actions Ordinaires (y compris pour éviter tout doute, la réserve de prime d'émission Ordinaire et la réserve de Contribution de Capital Social Ordinaire) et (b) le cas échéant, par le montant de la réduction de capital et la réduction de la réserve légale relative à toute classe d'Actions Ordinaires à racheter/annuler, mais (iii) réduit par (a) les pertes (incluant les pertes reportées) de la Société et (b) toutes sommes à porter en réserve(s) attribuable aux Actions Ordinaires conformément aux exigences des lois du Grand-Duché de Luxembourg ou des Statuts, sur base des comptes intermédiaires pertinents (sans, pour éviter tout doute, présence de double comptage) de sorte que:

$$OAA = (ONP + OP + OCR) - (OL + OLR)$$

Selon lequel:

$$OAA = \text{Montant Disponible d'Action Ordinaire}$$

ONP= bénéfices nets y compris les bénéfices reportés attribuables aux Actions Ordinaires, à l'exclusion toutefois (a) du solde du Compte de Réserve des Actions Préférentielles de Classe I et (b) de toute prime Préférentielle et la réserve de Contribution de Capital Social Préférentielle

OP= toute réserve librement distribuable attribuable aux Actions Ordinaires (y compris pour éviter tout doute la prime Ordinaire et la réserve de Contribution de Capital Social Ordinaire)

OCR = le montant de la réduction de capital et la réduction de la réserve légale relative à la classe d'Actions Ordinaires à annuler

OL= les pertes (incluant les pertes reportées) dans la mesure de ce qui est attribuable aux Actions Ordinaires.

OLR = toutes sommes à porter en réserve(s) dans la mesure de ce qui est attribuable aux Actions Ordinaires conformément aux exigences des lois du Grand-Duché de Luxembourg ou des Statuts.

Valeur d'Annulation d'Actions Ordinaires par Action est calculée en divisant le Montant Total d'Annulation des Actions Ordinaires devant être appliqué à la classe d'Actions Ordinaires à racheter et annuler par le nombre d'Actions Ordinaires émises dans cette classe d'actions.

Comptes Intérimaires désignent les comptes intérimaires de la Société sous le Luxembourg GAAP et à la Date des Comptes Intérimaires.

Date des Comptes Intérimaires fait référence à la date au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation d'une classe de parts sociales.

Réserve Légale d'Action Ordinaire a le sens qui lui est donné dans l'article 27 de ces Statuts, dans la mesure de ce qui est attribuable aux Actions Ordinaires.

Montant Total d'Annulation des Actions Ordinaires désigne le montant déterminé par l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, approuvé par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation des Actions Ordinaires sera inférieur ou égal à l'ensemble du Montant Disponible d'Action Ordinaire au moment de l'annulation de la classe d'Actions Ordinaires concernée sauf décision contraire par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires de la manière prévue pour une modification des Statuts."

Montant Disponible d'Action Préférentielle désigne (i) un montant égal (a) au solde du Compte de Réserve des Actions Préférentielles de Classe I et (b) à toutes les réserves distribuables librement attribuées aux Actions Préférentielles de Classe I (y compris pour éviter tout doute la prime Préférentielle et la réserve de Contribution de Capital Social Préférentielle) et (c) le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale relative aux Actions Préférentielles de Classe I à racheter et annuler, mais (ii) diminué de toutes pertes attribuables aux Actions Préférentielles de Classe I (y compris les pertes reportées dans la mesure de ce qui est attribuable aux Actions Préférentielles de Classe I), et (ii) toutes sommes à placer en réserve dans la mesure de ce qui est attribuable aux Actions Préférentielles de Classe I conformément aux exigences des lois du Grand-duché de Luxembourg ou des Statuts, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires concernés (à l'exclusion, pour éviter tout doute, de tout double comptage) de sorte à ce que:

$$PAA = (PNP + PP + PCR) - (PL + PLR)$$

Selon lequel:

PAA= Montant Disponible d'Action Préférentielle

PNP= bénéfices nets y compris les bénéfices reportés attribuables aux Actions Préférentielles de Classe I

PP= toute réserve librement distribuable attribuable aux Actions Préférentielles (y compris pour éviter tout doute la prime d'Action Préférentielle et la réserve de Contribution de Capital Social Préférentielle)

PCR = le montant de la réduction de capital et la réduction de la Réserve Légale relative à la classe d'Actions Préférentielles à annuler

PL= les pertes (incluant les pertes reportées) dans la mesure de ce qui est attribuable aux Actions Préférentielles.

PLR = toutes sommes à porter en réserve(s) dans la mesure de ce qui est attribuable aux Actions Préférentielles conformément aux exigences des lois du Grand-Duché de Luxembourg ou des Statuts.

Valeur d'Annulation des Actions Préférentielles par Action est calculée en divisant le Montant Total d'Annulation Préférentiel devant être appliqué aux Actions Préférentielles à racheter et annuler par le nombre d'Actions Préférentielles émises dans cette classe d'actions.

Réserve Légale d'Action Préférentielle a le sens qui lui est donné dans l'article 27 de ces Statuts, dans la mesure de ce qui est attribuable aux Actions Préférentielles.

Montant Total d'Annulation des Actions Préférentielles désigne le montant déterminé par l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, approuvé par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation des Actions Préférentielles doit être inférieur ou égal à l'ensemble du Montant Disponible d'Action Préférentielle au moment de l'annulation de la classe d'Actions Préférentielles concernée sauf décision contraire par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires de la manière prévue pour une modification des Statuts."

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'accepter et d'autoriser le conseil d'administration de la Société à racheter (i) vingt-cinq mille (25.000) actions de classe A, (ii) vingt-cinq mille (25.000) actions de classe B, (iii) vingt-cinq mille (25.000) actions de classe C, (iv) vingt-cinq mille (25.000) actions de classe D, (v) vingt-cinq mille (25.000) actions de classe E, (vi) vingt-

cinq mille (25.000) actions de classe F, (vii) vingt-cinq mille (25.000) actions de classe G et (viii) vingt-cinq mille (25.000) actions de classe H conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée le 10 juin 2009, pour une durée maximum de cinq ans, pour un montant minimum de deux cent mille euros (200.000.- EUR) et un montant maximum de deux cent dix mille euros (210.000.- EUR).

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à quatre mille euros (EUR 4.000.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 9 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/21542. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Référence de publication: 2015119441/1324.

(150128892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Private Equity Selection International (PESI) 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.135.

L'an deux mille quinze, le trois juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 2 S.A.», ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du le 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 305 du 23 février 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 83305. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 février 2014, publié au Mémorial numéro 1247 du 15 mai 2014.

L'Assemblée est présidée par Madame Alexandra Schmitt, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Marie Bernot, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Matthieu Baro, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions nominatives, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

Première résolution

Réduction du capital par rachat d'Actions de catégorie «TAND».

Deuxième résolution

Réduction du capital par rachat d'Actions de catégorie «CVC».

Troisième résolution

Modification statutaires:

Suite aux modifications susmentionnées, il est proposé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de Private Equity Selection International (PESI) II S.A. comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 253.050 (deux cent cinquante-trois mille cinquante euros), représenté par 25.305 (vingt-cinq mille trois cent cinq) actions réparties comme suit:

287 (deux cent quatre-vingt-sept) actions de catégorie «P4»

10.457 (dix mille quatre cent cinquante-sept) actions de catégorie «CVC»

14.561 (quatorze mille cinq cent soixante et une) actions de catégorie «TAND»

chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de cent cinq mille huit cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 105.890,-), pour le ramener de son montant actuel de trois cent cinquante-huit mille neuf cent quarante Euros (EUR 358.940,-) à un montant de deux cent cinquante-trois mille cinquante Euros (EUR 253.050,-), et de réaliser cette réduction de capital par l'annulation de:

- 5.843 (cinq mille huit cent quarante-trois) actions de catégorie «TAND»; et

- 4.746 (quatre mille sept cent quarante-six) actions de catégorie «CVC» et par remboursement aux actionnaires de la somme de cent cinq mille huit cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 105.890,-) au prorata de leur participation dans le capital social.

Tous les droits attachés aux actions annulées y compris le droit aux bénéfices de l'exercice en cours s'éteindront au jour de l'annulation.

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 253.050 (deux cent cinquante-trois mille cinquante euros), représenté par 25.305 (vingt-cinq mille trois cent cinq) actions réparties comme suit:

287 (deux cent quatre-vingt-sept) actions de catégorie «P4»

10.457 (dix mille quatre cent cinquante-sept) actions de catégorie «CVC»

14.561 (quatorze mille cinq cent soixante et une) actions de catégorie «TAND»

chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinquante euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SCHMITT, M. BERNOT, M. BARO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 9 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/21503. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Référence de publication: 2015119543/83.

(150128836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

DeaDia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6187 Gonderange, 11, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.716.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015117906/10.

(150126621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Magfo, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 178.230.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le deux juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KV Associates S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 67559, établie et ayant son siège social au 17, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

ici représenté par Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée le 29 juin 2015

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée Magfo, une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 178230, établie et ayant son siège social au 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 05 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1972 du 14 août 2013;

- Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions avec une valeur nominale de trente et un euro (31,- EUR);

- Que l'actionnaire unique, possède la totalité des actions de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé. Le rapport du liquidateur reste annexé au présent acte;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, établi par European Marketing & Research Services Ltd, avec siège social au New Bridge Street House, 30-34 New Bridge street, UK- London EC4V 6BJ, United Kingdom, inscrite au Companies House. sous le numéro 05234316, désigné «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société, pour leurs mandats.

- Que décharge pleine et entière est également accordée au «commissaire à la liquidation» European Marketing & Research Services Ltd, précité.

- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 08 juillet 2015. 2LAC/2015/15271. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Référence de publication: 2015119431/57.

(150127978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Fondation Jugend- an Drogenhëllef, Fondation.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 93, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg G 59.

—
Bilan au 31 décembre 2014
(en EURO)

ACTIF		
ACTIF IMMOBILISE		223 104,17
Terrains et constructions	223 104,17	
AVOIRS EN BANQUES ET ENCAISSE		1 154 413,18
Banques	1 129 812,06	
Caisses	24 601,12	
COMPTES DE REGULARISATION		3 444,29
Produits à recevoir	678,36	
Frais payés d'avance	2 765,93	
		<u>1 380 961,64</u>
PASSIF	969 595,50	
CAPITAUX PROPRES		949 708,63
Capital apporté	24 789,35	
Résultats reportés	944 806,15	
Résultats de l'exercice	(19 886,87)	
DETTES		339 232,83
Charges à payer	339 232,83	
COMPTES DE REGULARISATION		92 020,18
Produits reçus d'avance	92 020,18	
		<u>1 380 961,64</u>

Nom du gestionnaire:	Budget prévisionnel 2014 €	Crédits supplémentaires 2015 €	Propositions Budget 2015 €
Fondation Jugend- an Drogenhëllef			
Fondation Jugend- an Drogenhëllef			
I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
FRAIS DE SALAIRES			
EFFECTIF: TOTAL	0,00	0,00	0,00
CONVENTIONNÉ ETAT: nbre de postes (ETP)			
CONVENTIONNÉ CNS: nbre de postes (ETP)			
11.01a SALAIRES personnel conventionné ETAT	2 885 975,88		3 134 020,00
Remboursements de frais de personnel conventionné ETAT	50 000,00		50 000,00
11.01b SALAIRES personnel conventionné CNS			

	Remboursements de frais de personnel conventionné CNS			
11.01	TOTAL SALAIRES	2 835 975,88	0,00	3 084 020,00
	AUTRES FRAIS DE PERSONNEL ET INDEMNITES			
11.02	Personnel externe ou intérimaire			0,00
11.06.1	Participation à des frais de personnel propre non-conventionné			0,00
11.06.2	Autres frais de personnel (étudiants, charges de personnel diverses...)			0,00
	SOUS-TOTAL AUTRES FRAIS DE PERSONNEL	0,00	0,00	0,00
	11.13 Indemnités pour services extraordinaires	3 000,00		3 000,00
	12.00 Indemnités services de tiers thérapeutiques			0,00
	SOUS-TOTAL INDEMNITES	3 000,00	0,00	3 000,00
	TOTAL AUTRES FRAIS DE PERSONNEL ET INDEMNITES	3 000,00	0,00	3 000,00
	DEPENSES AUTRES QUE PERSONNEL			
A.	FRAIS D'ADMINISTRATION			
12.04	Frais de bureau	15 500,00		15 500,00
12.05	Achat de biens et services des postes et télécommunication	18 400,00	1 200,00	19 600,00
12.06	Entretien des installations de télécommunication			0,00
12.07	Entretien des équipements informatiques	15 000,00		15 000,00
12.14	Publicité, Sensibilisation et Information	3 000,00		3 000,00
12.20	Assurances différ. de RC auto et immeuble	1 400,00		1 400,00
	SOUS-TOTAL	53 300,00	1 200,00	54 500,00
B.	FRAIS DES PERSONNES PRISES EN CHARGE			
	FRAIS DE PRODUCTION			
12.16	Acquisition de matériel médical, pharmaceutique et de prévention, matériel de premier secours, consultations	2 000,00	70 000,00	72 000,00
12.18	Matériel didactique et diagnostique		200,00	200,00
12.19.1	Personnes prises en charge: frais de formation			0,00
12.21.1	Personnes prises en charge: frais alimentaires	12 000,00	2 000,00	14 000,00
12.30	Frais de transport	2 000,00		2 000,00
12.31	Primes d'incitation pour travail			0,00
12.32	Activités socio-éducatives et loisirs	1 500,00		1 500,00
12.36	Matériel ergothérapeutique et kinésithérapeutique			0,00
12.37	Achats pour la production			0,00
12.39	Frais externes de production			0,00
12.40	Divers (avances locatives, alimentaires, vestimentaires, médicales aux pers.p. en	4 000,00		4 000,00
	SOUS-TOTAL	21 500,00	72 200,00	93 700,00
C.	FRAIS IMMOBILIERS ET MOBILIERS			
12.08	Bâtiments: exploitation et entretien de l'équipement	77 100,00	18 200,00	95 300,00
1	Nettoyage	40 000,00	10 800,00	50 800,00
2	Eau, gaz, électricité, taxes	20 000,00	5 400,00	25 400,00
3	Chauffage			0,00
4	Réparations et entretien, petit équipement < 870 €	10 000,00	2 000,00	12 000,00
5	Assurances immeubles	2 600,00		2 600,00
9	Divers (contrats entretien sur équipement autre que inst. télécom, et inform.)	4 500,00		4 500,00
12.10	Loyers	82 000,00	36 000,00	118 000,00
12.23	Annuités d'acquisitions immobilières			0,00
	SOUS-TOTAL	159 100,00	54 200,00	213 300,00
	D. DEPENSES DIVERSES			
12.01	Indemnités pour frais de route et de séjour	13 000,00	2 000,00	15 000,00

12.02	Exploitation véhicules automoteurs	2 300,00		2 300,00
12.03	Fourniture de vêtements de travail			0,00
12.19.2	Formation du personnel et frais de supervision	15 000,00		15 000,00
12.38	Overhead dû à d'autres organismes (firme de surveillance, etc.)	1 600,00		1 600,00
	Divers			0,00
	SOUS-TOTAL	<u>31 900,00</u>	<u>2 000,00</u>	<u>33 900,00</u>
	TOTAL DEPENSES AUTRES QUE SALAIRES	<u>268 800,00</u>	<u>129 600,00</u>	<u>398 400,00</u>
	TOTAL DEPENSES SALAIRES	<u>2 835 975,88</u>	<u>0,00</u>	<u>3 084 020,00</u>
II.	DONNEES QUANTITATIVES			
	Nombre de personnes prises en charge/jour			
	Nombre de personnes prises en charge/an			
III.	RECETTES			
1)	Participation des personnes prises en charge			0,00
2)	Recettes CNS			0,00
3)	Subventions d'exploitation (Ministères, Communes, Collectivités, etc..)			0,00
4)	Participation financière d'instances sociales: projets FSE... . .			0,00
5)	Recettes de ventes de produits et des activités			0,00
6)	Recettes pour prestations de services	1 200,00	-200,00	1 000,00
7)	Recettes diverses, indemnités d'assurance touchées			0,00
8)	Intérêts créditeurs			0,00
9)	Dons, legs			0,00
	TOTAL DES RECETTES	<u>1 200,00</u>	<u>-200,00</u>	<u>1 000,00</u>
	DEPENSES AUTRES QUE SALAIRES moins RECETTES	<u>267 600,00</u>	<u>129 800,00</u>	<u>397 400,00</u>
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT salaires inclus	<u>3 104 775,88</u>	<u>129 600,00</u>	<u>3 482 420,00</u>
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT moins RECETTES . .	<u>3 103 575,88</u>	<u>129 800,00</u>	<u>3 481 420,00</u>
	TOTAL PARTICIPATION DE L'ETAT	<u>3 103 575,88</u>	<u>129 800,00</u>	<u>3 481 420,00</u>
	= montant convention 2014			
IV.	DEPENSES POUR FRAIS D'ÉQUIPEMENTS > 870 EUR			
	Mobilier et équipements spéciaux			20 000,00
	Autres: (à spécifier)			
	TOTAL	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>20 000,00</u>
V.	DEPENSES POUR GROSSES REPARATIONS / MODERNISATIONS non reprises sous IV. (crédits budgétaires hors convention)			25 000,00

Référence de publication: 2015119166/139.

(150128623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Fractalux, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 186.208.

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of July,

before Us, Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Fractalux (the Company), a Luxembourg investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable), incorporated under the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions), subject to, and authorised under, the law of 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended, having its registered office at 2, boulevard de la Foire,

L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186.208.

The Company was incorporated on 26 March 2014 pursuant to a notarial deed recorded by Maître Jean-Paul Meyers, then notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1033 on 23 April 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

The Meeting is opened at ... with Caroline RAMIER, residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, as chairman. The chairman appoints Serge BERNARD, residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, as secretary and Serge BERNARD, residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, as scrutineer of the Meeting. The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

1. the Shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the Shareholders present at the Meeting and the holders of powers of attorney who represent the Shareholders who are not present and the members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes;

2. it appears from the attendance list that out of one (1) GP share, thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) shares and ten thousand (10,000) CI shares issued by the Company, one (1) GP share, thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) shares and six thousand six hundred and sixty-six (6,666) CI shares are duly represented at the Meeting. The Shareholders declare that they have had due notice of the Meeting, and have been duly informed of the agenda prior to the Meeting and duly convened on 26 June 2014. The Meeting notes that there is no quorum requirement pursuant to article 28.5 of the Articles. It follows from the above that the Meeting is regularly constituted and can validly deliberate on all the points on the agenda;

3. the agenda of the Meeting is as follows:

(1) decision to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire) with immediate effect;

(2) decision to appoint Fractalux GP S.à r.l. (the Liquidator), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and having its registered office at 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, under number B 186.035, the general partner (associé gérant commandité) of the Company, represented by Mr Patrick Bertiaux, with full power of substitution and individual power to represent the Liquidator, subject to the prior approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier (the CSSF);

(3) decision to (i) confer to the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg Act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act); (ii) authorise the Liquidator to carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act, without the prior authorisation of the Shareholders; (iii) authorise the Liquidator to delegate, under its own responsibility, its powers, for specific operations or task, to one or several persons or entities; and (iv) authorise the Liquidator to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Companies Act;

(4) decision to (i) instruct the Liquidator to realise at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company, to pay the debts of the Company and to issue a report on the liquidation of the Company; (ii) authorise the Liquidator, under its own responsibility, to delegate for certain determined operations, the whole or part of its powers to one or more proxies; and (iii) acknowledge that the Liquidator must not draw up an inventory and may rely on the books and accounts of the Company;

(5) decision to appoint PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, the current auditor (réviseur d'entreprise agréé) of the Company (the Auditor) as auditor (réviseur d'entreprise agréé) of the Company in respect of the liquidation of the Company;

(6) acknowledgement that the Liquidator will convene an extraordinary general meeting of Shareholders resolving on the closing of the liquidation.

After deliberation the Meeting passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire) with immediate effect.

Second resolution

The Meeting resolves to appoint, as liquidator of the Company, the Liquidator, represented by Mr Patrick Bertiaux, with full power of substitution and individual power to represent the Liquidator, subject to the prior approval of the CSSF.

Third resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Companies Act.

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Companies Act.

For the avoidance of doubt, the Liquidator is vested with the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature.

Fourth resolution

The Meeting resolves (i) to instruct the Liquidator to realise at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company, to pay the debts of the Company and to issue a report on the liquidation of the Company, (ii) to authorise the Liquidator, under its own responsibility, to delegate for certain determined operations, the whole or part of its powers to one or more proxies; and (iii) to acknowledge that the Liquidator must not draw up an inventory and may rely on the books and accounts of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves to appoint the Auditor as auditor (réviseur d'entreprise agréé) of the Company in respect of the liquidation of the Company.

Sixth resolution

The Meeting acknowledges that the Liquidator will convene an extraordinary general meeting of Shareholders resolving on the closing of the liquidation, which shall be held, as soon as practicable after the Liquidator will have performed its duties, with in substance the following agenda:

(1) presentation of the report of Fractalux GP S.à r.l. (the Liquidator), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and having its registered office at 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number B 186.035, the general partner (associé gérant commandité) of the Company;

(2) presentation of the audit report of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. on the liquidation of the Company;

(3) presentation and approval of the accounts of the Company for (i) the fiscal year having started on 1 January 2014 and having ended on 31 December 2014, and (ii) the proforma accounts for the period having started on 1 January 2015 and having ended on the date of the extraordinary general meeting having decided to put the Company into liquidation;

(4) release (quitus) to Mr Pierre-André Marczak, Mr Ruddy Le Mouellic, Mr Patrick Bertiaux, Ms Catherine Zoller and Mr Mark Henry Oliver as members of the board of managers of the general partner of the Company (the Board) and to Fractalux GP S.à r.l. as general partner of the Company for all their duties during, and in connection with, the financial year having started on 1 January 2015 and having ended on 6 July 2015, the date of the extraordinary general meeting deciding to dissolve and liquidate the Company;

(5) release (quitus) to the Liquidator, as liquidator (liquidateur) of the Company, for all its duties during, and in connection with, the liquidation of the Company;

(6) release (quitus) to PricewaterhouseCoopers S.à r.l., as auditor of the Company, for all its duties during, and in connection with, (i) the financial year having started on 1 January 2015 and having ended on 6 July 2015, the date of the extraordinary general meeting deciding to dissolve and liquidate the Company, and (ii) the liquidation of the Company;

(7) decision to close the liquidation of the Company; and

(8) decision that the Company's documents and books shall be kept, for a period of five years from the date of publication of the closing of the liquidation, at the following address: 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There being no further business on the agenda of the Meeting, the chairman adjourns the Meeting at

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English.

This notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: C. Ramier, S. Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16070. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 juillet 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015119169/127.

(150128016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Golden Eagle Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 260.741.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 175.924.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of July,

Before us, Maître Jean-Paul MEYERS, public notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company Toucan Investments Ltd., a corporation duly incorporated and existing under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its Corporate Access Number: 2017253051 and with its registered office at 450-1st Street S.W., Calgary, Alberta T2P 5H1 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder");

duly represented by Mr. Xavier PICQUET, lawyer, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal in Calgary, dated 6 July 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, asked the notary public to state that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder"), holding all the issued and existing thirty-eight thousand three hundred twenty-one (38,321) ordinary shares ("Ordinary Shares") and the two hundred ten thousand seven hundred twenty (210,720) Class A mandatory redeemable preferred shares (the "Class A MRPS"), representing the entire share capital of the company Golden Eagle Energy S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under the number B 175924, having its registered address at L-1610 Luxembourg, 8-10 Avenue de la Gare, incorporated pursuant to a deed received by Me Carlo WERSANDT, public notary on 27 February 2013, published on 16 May 2013 in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), number 1154, page 55373 (hereinafter referred to as the "Company").

The articles of the Company were amended for the last time pursuant to a deed received by the undersigned on 2 June 2015, published on 18 June 2015 in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), number 1527, pp. 73263-73266.

Such appearing party, represented as stated here above, in its capacity as Sole Shareholder, then asked the notary public to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of eleven million seven hundred thousand Mexican Pesos (MXN 11,700,000.-) to bring it from its present amount of two hundred forty-nine million forty-one thousand Mexican Pesos (MXN 249,041,000.-) represented by (i) thirty-eight thousand three hundred twenty-one (38,321) Ordinary Shares with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each and (ii) two hundred ten thousand seven hundred twenty (210,720) Class A MRPS with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each, to the amount of two hundred sixty million seven hundred forty-one thousand Mexican Pesos (MXN 260,741,000.-) represented by (i) thirty-eight thousand three hundred twenty-one (38,321) Ordinary Shares with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each and (ii) two hundred twenty-two thousand four hundred twenty (222,420) Class A MRPS with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue eleven thousand seven hundred (11,700) Class A MRPS with a nominal value of one thousand Mexican Pesos (MXN 1,000.-) each. The eleven thousand seven hundred (11,700) new Class A MRPS shall be issued with an aggregate share premium of one billion one hundred fifty-eight million three hundred thousand Mexican Pesos (MXN 1,158,300,000.-). The issued Class A MRPS will have the rights and obligations as described in the Company's articles of association.

Subscription and payment

The Sole Shareholder declared subscribing for the newly issued Class A MRPS, and paying up such newly issued Class A MRPS and attached aggregate share premium by a contribution in cash in the total amount of one billion one hundred seventy million Mexican Pesos (MXN 1,170,000,000.-).

Evidence of the payment was brought to the notary public by a bank certificate confirming that the whole amount has been made available to the Company.

The share premium paid on the newly issued Class A MRPS shall be booked in the Class A MRPS share premium account (the "Class A MRPS Share Premium Account") specific to the Class A MRPS and such share premium shall remain attached to the Class A MRPS.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to reduce the Class A MRPS Share Premium Account by an amount of one million one hundred seventy thousand Mexican Pesos (MXN 1,170,000.-) and to allocate such amount to the Company's legal reserve account.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the first sentence of article 5.1 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The Company's share capital is set at two hundred sixty million seven hundred and forty-one thousand Mexican Pesos (MXN 260,741,000.-) divided into (i) thirty-eight thousand three hundred twenty-one (38,321) ordinary shares ("Ordinary Shares") and (ii) two hundred twenty-two thousand four hundred twenty (222,420) Class A mandatory redeemable preferred Shares (the "Class A MRPS").”

Estimate of costs

For information purposes only, the amount of one billion one hundred seventy million Mexican Pesos (MXN 1,170,000,000.-) is equivalent to seventy-four million two hundred seventy-one thousand five hundred sixty-seven United States Dollars and thirty-two United States Cents (USD 74,271,567.32), based on the exchange rate set by the Mexican central bank, Banco de Mexico, for payments to be made on 8 July 2015.

Power

The above appearing party(ies) hereby give(s) power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed with the registration, listing, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After having read the present deed to the proxy holder, acting as said before, the said proxy holder has signed with us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le huit juillet,

Par devant, Nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société Toucan Investments Ltd., une société valablement constituée et existant sous les lois de la Province d'Alberta, Canada, ayant le numéro d'accès social 2017253051 et son siège social au c/o 450-1st Street S.W., Calgary, Alberta, Canada, T2P 5H1 (ci-après l'"Associé Unique"),

Ici dûment représentée par Mr. Xavier PICQUET, juriste, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Calgary, le 6 juillet 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme décrite ci-dessus, a demandé au notaire de constater qu'elle est l'associé unique détenant à elle seule les trente-huit mille trois cent vingt-et-une (38.321) parts ordinaires émises et existantes (ci-après les "Parts Ordinaires") et les deux cent dix mille sept cent vingt (210.720) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A (les "PPOR A"), représentant l'intégralité du capital social de la société Golden Eagle Energy S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 175.924, ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 8-10 Avenue de la Gare, constituée par acte reçu de Maître Carlo WERSANDT, notaire, le 27 février 2013, publié en date du 16 mai 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1154, page 55373 (ci-après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, le 2 juin 2015, publié en date du 18 juin 2015 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1527, pp. 73263-73266.

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique, a requis le notaire d'acter ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de onze millions sept cent mille Pesos Mexicains (MXN 11.700.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux-cent quarante-neuf millions quarante-et-un mille Pesos Mexicains (MXN 249.041.000,-) représenté par (i) trente-huit mille trois cent vingt-et-une (38.321) Parts Ordinaires ayant une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000,-) chacune et, (ii) deux cent dix mille sept cent vingt (210.720) PPOR A ayant une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000,-) chacune, à un montant de deux cent soixante millions sept cent quarante-et-un mille Pesos Mexicains (MXN 260.741.000,-), représenté par (i) trente-huit mille trois cent vingt-et-une (38.321) Parts Ordinaires ayant une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000,-) chacune et (ii) deux cent vingt-deux mille quatre cent vingt (222.420) PPOR A ayant une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre onze mille sept cents (11.700) PPOR A ayant chacune une valeur nominale de mille Pesos Mexicains (MXN 1.000,-). Les onze mille sept cents (11.700) PPOR A sont émises avec une prime d'émission d'un montant total d'un milliard cent cinquante-huit millions trois cents mille Pesos Mexicains (MXN 1.158.300.000,-). Les PPOR A nouvellement émises auront les droits et obligations décrits aux statuts de la Société.

Souscription et paiement

L'Associé Unique a déclaré souscrire aux PPOR A nouvellement émises et payer ces PPOR A et la prime d'émission rattachée par un apport en numéraire d'un montant total d'un milliard cent soixante-dix millions Pesos Mexicains (MXN 1.170.000.000,-).

Il résulte de la souscription et du paiement ci-dessus que le montant total est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il l'a été prouvé au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

La prime d'émission payée en relation avec les PPOR A nouvellement émises sera comptabilisée dans le compte de prime d'émission des PPOR A (ci-après le "Compte de Prime d'Emission des PPOR A") spécifique à la catégorie des PPOR A et cette prime d'émission restera rattachée aux PPOR A.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de réduire le Compte de Prime d'Emission des PPOR A d'un montant d'un million cent-soixante dix mille Pesos Mexicains (MXN 1.170.000,-) et d'allouer ce montant au compte de la réserve légale de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier la première phrase de l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à deux cent soixante millions sept cent quarante-et-un mille Pesos Mexicains (MXN 260.741.000,-) représenté par (i) trente-huit mille trois cent vingt-et-une (38.321) parts ordinaires (ci-après les "Parts Ordinaires"), et (ii) deux cent vingt-deux mille quatre cent vingt (222.420) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A (ci-après les "PPOR A")."

Estimation des frais

A titre d'information uniquement, le montant d'un milliard cent soixante-dix millions de Pesos Mexicains (MXN 1.170.000.000,-) est équivalent à soixante-quatorze millions deux cent soixante-et-onze mille cinq cent soixante-sept Dollars Américains et trente-deux (USD 74,271,567.32), sur base du taux de change fixé par la Banque Centrale de Mexico pour les paiements au 8 juillet 2015.

Pouvoirs

Le(s) comparant(s) donne(nt) par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Xavier PICQUET, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16277. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 juillet 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015119209/167.

(150128471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Enbona, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 96, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 191.964.

L'an deux mille quinze, le deux juillet.

Par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société anonyme ENBONA, ayant son siège social au 96, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 191964, (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 novembre 2014, publié au Mémorial C numéro 3768 du 8 décembre 2014 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

Bureau

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ekaterina DUBLET, employée à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Kim REISCH, employée à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Ekaterina DUBLET, prénommée.

Composition de l'assemblée

Le capital social de la Société, d'un montant de QUARANTE MILLE EUROS (EUR 40.000,-), est représenté par VINGT MILLE (20.000) d'une valeur nominale de DEUX EUROS (2,- EUR) chacune. La désignation des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée a été portée sur une liste de présence.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que l'Assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Augmentation du capital social pour le porter de EUR 40.000,- à EUR 53.000,- par émission de 6.500 actions d'une valeur nominale de EUR 2,- chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission de EUR 12,20 par action.
2. Souscription des actions nouvelles par les actionnaires actuels.
3. Libération intégrale de l'augmentation de capital et de la prime d'émission par des apports effectués en numéraire.
4. Modification afférente des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

III.- Que toutes les actions de la Société sont émises sous forme nominative et que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Délibération et résolutions prises par l'Assemblée

Ces faits reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social pour le porter de quarante mille euros (EUR 40.000,-) à cinquante-trois mille euros (EUR 53.000,-) par émission de six mille cinq cents (6.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, et ce moyennant paiement d'une prime d'émission de douze euros vingt cents (EUR 12,20) par action, c'est-à-dire un montant de soixante-dix-neuf mille trois cents euros (EUR 79.300,-) qui s'ajoute au nominal de treize mille euros (EUR 13.000,-), soit un apport total de quatre-vingt-douze mille trois cents euros (EUR 92.300,-).

Deuxième résolution

L'Assemblée constate et accepte les souscriptions suivantes:

1. Aethos Holding S.A. renonce partiellement à l'exercice de son droit préférentiel de souscription et souscrit quatre mille neuf cent cinquante (4.950) actions nouvelles:	4.950.
2. Monsieur Pascal VAXIVIERE souscrit mille trois cent cinquante (1.350) actions nouvelles	1.350
3. Monsieur Laurent CHERPITEL souscrit mille deux cents (200) actions nouvelles	200
Total: six mille cinq cents actions:	6.500

Troisième résolution

L'Assemblée constate et accepte que toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées, ainsi que la prime d'émission afférente, par des apports en numéraire, la somme de quatre-vingt-douze mille trois cents euros (EUR 92.300,-) étant bloquée à la disposition de la Société, ce dont la preuve a été fournie au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier les statuts de la Société pour les conformer aux décisions prises, et de donner par conséquent la teneur suivante au premier paragraphe de l'article 5:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à CINQUANTE-TROIS MILLE euros (EUR 53.000,-), représenté par VINGT-SIX MILLE CINQ CENTS (26.500) actions d'une valeur nominale de DEUX EUROS (2,- EUR) chacune. ».

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: E. DUBLET, K. REISCH, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 06 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/21001. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015119120/82.

(150127742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

EPF Acquisition Opera S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 187.255.

Extrait des résolutions écrites de l'Associé unique en date du 13 juillet 2015

En date du 13 juillet 2015, les Associés de la société EPF Acquisition Opera S.à r.l. ont pris les résolutions suivantes:

1. Les Associés décident d'accepter la démission, avec effet immédiat de Monsieur Jason Stramel de son poste de gérant.

Les Associés décident d'accepter la démission, avec effet immédiat de Monsieur Carlo Heck de son poste de gérant.

2. Les Associés décident de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Yann Mertz, né le 5 Octobre 1972 à Saint-Denis (France), demeurant professionnellement au 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant.

Les Associés décident de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Madame Dagmara Maziukiewicz, né le 14 août 1977 à Suwalki (Pologne), demeurant professionnellement au 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015119124/19.

(150128015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Incus Capital Iberia Credit Fund II, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 196.293.

Excerpt of the amended and restated limited partnership agreement (the "partnership agreement") of the partnership executed on 8 July 2015

1. Partnership's purpose, financial year and independent auditor.

I. Purpose

The principal purpose of the Partnership is to carry on the business of identifying, researching, negotiating, making, holding, monitoring and realizing Investments (as defined in the Partnership Agreement) in accordance with the Investment Parameters (as defined in the Partnership Agreement), with a principal objective of creating profit for the Partners (as defined in the Partnership Agreement), including the creation of capital growth and realizing capital gains and receiving dividends and interest.

Subject to the terms of the Partnership Agreement, the Partnership, acting through the General Partner (as defined in the Partnership Agreement) (or through persons authorized on behalf of the General Partner or the Partnership), may execute, deliver and perform all contracts and other undertakings, whether as agreements, deeds, powers of attorney or otherwise, and engage in all activities as may, in the opinion of the General Partner, be necessary or advisable in order to carry out the foregoing purposes and objectives.

II. Financial Year

The financial year of the Partnership shall begin on the first day of January and shall be ending on the 31th day of December in each year. The first financial year of the Partnership shall commence on 22 April 2015 and shall terminate on 31 December 2015.

III. Independent auditor

The Auditors (as defined in the Partnership Agreement) shall be appointed and removed by the General Partner in its sole and absolute discretion. Any replacement auditors to be appointed following the removal, or resignation, of the Auditors shall also be appointed by the General Partner in its sole and absolute discretion. The General Partner shall notify all Investors (as defined in the Partnership Agreement) in writing as soon as reasonably practicable following the appointment of any replacement auditors.

2. Designation of the manager and its signatory powers. The General Partner shall have exclusive responsibility for the management and control of the business and affairs of the Partnership and shall have the power and authority to do all things necessary to carry out the purposes of the Partnership, and shall take all investment decisions on behalf of the Partnership.

The General Partner may, in the execution and exercise of all or any rights, privileges, powers, duties, trusts and discretions under the Partnership Agreement, act by any responsible officer for the time being of the General Partner. It may also delegate, by power of attorney or otherwise, to any person all or any rights, privileges, powers, duties, trusts and discretions vested in the General Partner by the Partnership Agreement. This delegation may be made upon such terms and conditions, including power to sub-delegate, as the General Partner may think fit, subject to its articles of association and the 1915 Law (as defined in the Partnership Agreement).

Without prejudice to the generality of clause 5.1 of the Partnership Agreement but subject to the terms of the Partnership Agreement, the General Partner shall have full power and authority, whether on behalf of the Partnership or in its personal capacity (as applicable), and with the power to bind the Partnership thereby and without prior consultation with any of the Investors, to, inter alia, enter into, make, execute and perform such contracts (and, where necessary, execute and deliver such contracts as deeds), agreements and other undertakings and to do all such other acts as it may deem necessary and advisable for, or as may be incidental to, the conduct of the business of the Partnership and/or the establishment of investment holding structures through which Investments may be held.

3. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commenced on 22 April 2015. The Partnership terminates on the sixth anniversary of the First Closing Date (as defined in the Partnership Agree-

ment) or, unless the Partnership is continued in accordance with clause 10.3 of the Partnership Agreement, shall terminate prior to such date upon the occurrence of any of the events described in clause 10.1.2 of the Partnership Agreement.

At any time prior to the Termination Date (as defined in the Partnership Agreement), the term of the Partnership may be extended by one additional year period by the General Partner in its discretion. The Partnership may be further extended by one additional one year period by the General Partner provided that written notice of such extension period is given by the General Partner to Investors at least 60 days prior to the Termination Date and that Investors representing a majority of Total Commitments (as defined in the Partnership Agreement) have not objected to such extension within 30 days of such notification.

4. Miscellaneous. All other information previously filed with the Luxembourg Trade and Companies Register and published in the Luxembourg official gazette with respect to the Partnership and not changed by this publication remains accurate, unchanged and in full force (as applicable).

Suit la traduction française du texte qui précède:

Extrait du contrat social (le «contrat») de la société conclu le 8 juillet 2015

1. Objet social, exercice social et réviseur d'entreprises agréé.

I. Objet social

L'objet de la Société est d'exercer les activités d'identification, de recherche, de négociation, de conduite, de détention, de contrôle et de réalisation d'Investissements (tels que définis dans le Contrat) conformément aux Paramètres d'Investissement (tels que définis dans le Contrat), avec l'objectif principal de générer un profit pour les Associés (tels que définis dans le Contrat), incluant une croissance du capital et la réalisation de gains de capitaux et la réception de dividendes et d'intérêts.

Conformément aux termes du Contrat, la Société, agissant au travers de son Associé Commandité (tel que défini dans le Contrat) (ou au travers de toute personne autorisée au nom de l'Associé Commandité ou de la Société), peut signer, remettre et exécuter tout contrat ou tout engagement, tels que des contrats, des actes authentiques, des procurations ou autre, et s'engager dans toute activité qui paraisse, selon l'Associé Commandité, nécessaire ou conseillée afin de conduire la réalisation de ces objets et objectifs.

II. Exercice Social

L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Le premier exercice social de la Société commence le 22 avril 2015 et se termine le 31 décembre 2015.

III. Réviseur d'entreprises agréé

Les Réviseurs d'Entreprises Agréés (tels que définis dans le Contrat) sont nommés et révoqués par l'Associé Commandité à sa seule et absolue discrétion. Tout réviseur d'entreprises agréé remplaçant nommé suite à la révocation, ou à la démission, des Réviseurs d'Entreprises Agréés doit être nommé par l'Associé Commandité à sa seule et absolue discrétion. L'Associé Commandité doit en informer les Investisseurs (tels que définis dans le Contrat) par écrit dans les plus brefs délais à la suite de la nomination des réviseurs d'entreprises agréés remplaçants.

2. Désignation de l'associé commandité et de son pouvoir de signature. L'Associé Commandité doit avoir la responsabilité exclusive de la gestion et du contrôle de l'activité et des affaires de la Société et doit avoir le pouvoir et l'autorité de faire toutes choses nécessaires afin de réaliser les objectifs de la Société, et doit prendre toutes les décisions d'investissement pour le compte de la Société.

L'Associé Commandité doit, dans l'exécution et l'exercice de tout droit, privilège, pouvoir, devoir, trust et faculté dans le cadre du Contrat, agir au travers de tout officier responsable pendant la durée de l'Associé Commandité. Il peut aussi déléguer, par procuration ou autrement, à toute personne tout ou partie des droits, privilèges, pouvoirs, devoirs, trusts et facultés accordés à l'Associé Commandité par le Contrat. Cette délégation peut se faire dans les termes et conditions, incluant le pouvoir de sous-déléguer, tels que l'Associé Commandité estime convenir, conformément à ses statuts et à la Loi de 1915 (telle que définie dans le Contrat).

Sans préjudice du caractère général de la clause 5.1 du Contrat mais sous réserve des dispositions du Contrat, l'Associé Commandité doit avoir tout pouvoir et autorité, soit au nom de la Société soit en son propre nom (selon le cas), et ainsi incluant le pouvoir d'engager la Société, et sans consultation préalable avec l'un des Investisseurs, de, inter alia, conclure, négocier, signer et exécuter des contrats (et, lorsque nécessaire, signer et remettre ces contrats sous forme d'acte), conventions et autres engagements et de faire tout autre acte tel qu'il l'estimerait nécessaire ou conseillé pour, ou tel qu'il pourrait être accessoire à, la conduite des affaires de la Société et/ou l'établissement de structures d'investissements à travers lesquelles les Investissements peuvent être détenus.

3. Date à laquelle la Société commence et date à laquelle elle se termine. La Société a été créée le 22 avril 2015. La Société se termine au sixième anniversaire de la Date de Premier Closing (telle que définie dans le Contrat) ou, à moins que la Société ne soit prolongée conformément à la clause 10.3 du Contrat, se termine avant cette date sur réalisation de tout événement décrit à la clause 10.1.2 du Contrat.

A tout moment antérieurement à la Date de Résiliation (telle que définie dans le Contrat), le terme de la Société peut être prolongé par une année supplémentaire à la discrétion de l'Associé Commandité. Le terme de la Société peut ensuite

être prolongé par une période supplémentaire d'un an par l'Associé Commandité à condition qu'une notification écrite de cette période d'extension soit donnée par l'Associé Commandité aux Investisseurs au moins 60 jours avant la Date de Résiliation et que les Investisseurs représentant la majorité des Contributions Totales (telles que définies dans le Contrat) n'aient pas émis d'objection à cette extension dans un délai de 30 jours après une telle notification.

4. Divers. Toute autre information déposée précédemment auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et publiée au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations en ce qui concerne la Société et qui n'est pas modifiée par cette publication, demeure exacte, inchangée et en vigueur (tel qu'applicable).

Référence de publication: 2015119290/114.

(150128791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.220.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.380.

En date du 25 juin 2015 les associés ont pris les décisions suivantes:

- Démission de Jean-Jacques Josset de son poste de gérant B avec effet au 25 juin 2015;
- Démission de Ryan J. Epstein de son poste de gérant A avec effet au 25 juin 2015;
- Démission de Jeffrey M. Atkins de son poste de gérant A avec effet au 25 juin 2015;
- Election de Harmit Singh, né le 18 avril 1977 à Jodhpur, Inde, et résidant professionnellement au One Bryant Park, 17 floor, New York 10036, Etats-Unis d'Amérique, au poste de gérant A, avec effet au 25 juin 2015.
- Election de Andrew Thomas Golomb, né le 25 juin 1979 à Bloomington, Etats-Unis d'Amérique, et résidant professionnellement au 101 S. Tryon St, Charlotte NC 28255-001, Etats-Unis d'Amérique, au poste de gérant A avec effet au 25 juin 2015;
- Election de Robert Strietzel, né le 10 septembre 1975 à Schwerin, Allemagne, et résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 25 juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gerald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2015118288/22.

(150126926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

München, Alte Akademie II Beteiligung A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 178.433.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2015118339/11.

(150127199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

MCP-Pharmetics III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.002,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 165.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Référence de publication: 2015118309/10.

(150126887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.
